

# 04

## PERFORMANCES FINANCIÈRES



# RAPPORT DE GESTION

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES EXERCICE 2024

### SOCIÉTÉ NATIONALE DE SIDÉRURGIE

Société anonyme au capital 390.000.000 MAD  
Siège social : Route Nationale n° 2 – El Aaroui – BP 551 - NADOR  
RC n° : 3555– NADOR

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément à vos statuts, pour vous présenter les résultats de l'exercice 2024 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre établis conformément aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Ces méthodes de présentation et d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à celles de l'exercice précédent.

## LE MARCHÉ

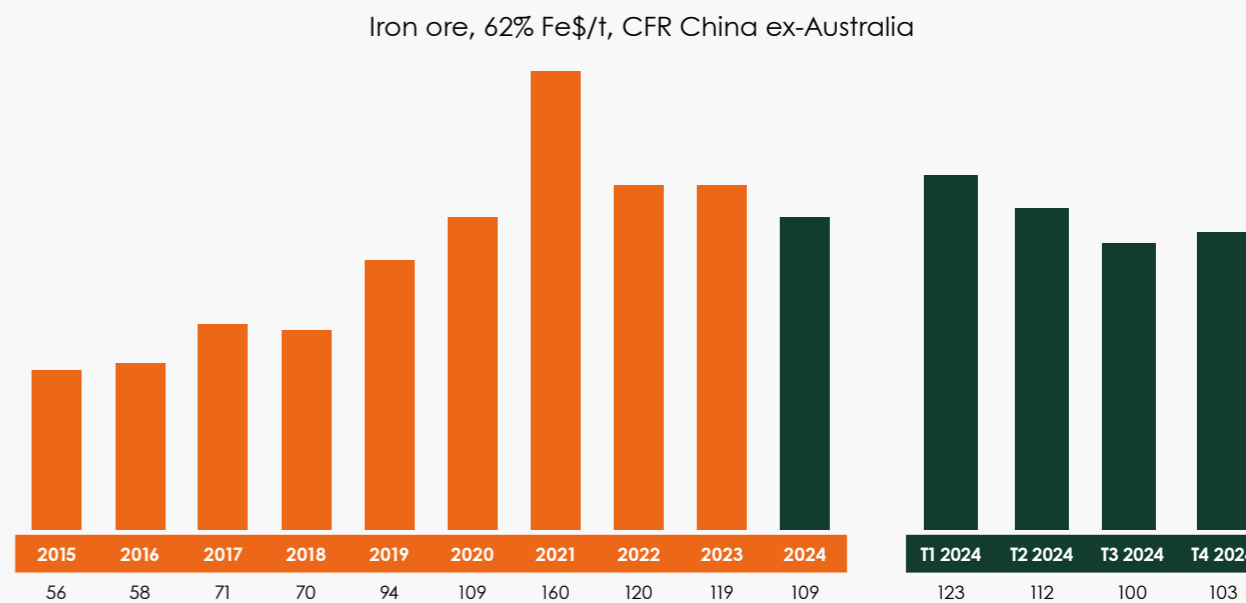
### 1 - Le marché mondial de l'acier

La production mondiale d'acier brut a atteint 1 883 Mt en 2024 et affiche une baisse de -0,8% en comparaison avec l'année précédente :

- la production chinoise est en recul de -1,7%, à 1 005 Mt (son plus bas niveau depuis 5 ans)
- la production de l'UE progresse de +2,6% à 130 Mt. La production est toutefois en baisse de -23 Mt par rapport au volume réalisé en 2021
- la production des Etats Unis est en recul de 2,4%
- la production russe (5ème producteur mondial d'acier) a connu un recul de -7%.
- le volume des producteurs turcs enregistre un net redressement, à +9.4%

La surcapacité actuelle du secteur sidérurgique au niveau mondial s'élève à 550 MT, et devrait s'aggraver avec 150 Mt de capacités additionnelles prévues d'ici 2026.

### Prix du minerai de fer



Source : Metal Expert

Le prix du minerai de fer se situe à 109 \$/t en 2024 et enregistre un recul de 8% par rapport à l'année précédente. Le prix du minerai de fer est ainsi passé de 144 \$/t début janvier 2024 à 104 \$/t en décembre 2024.

- La consommation d'acier est en recul en Chine depuis 2020 dans un contexte de crise de la dette qui impacte le secteur de la construction : la demande intérieure a reculé de -4% en 2024 vs 2023, pour se situer à son plus bas niveau depuis 6 ans. Une baisse additionnelle de -1,5% de la consommation chinoise est attendue en 2025.
- Ce ralentissement de la demande intérieure s'est traduit par un niveau record des exportations chinoises, à 111 Mt en 2024, ce qui représente une croissance de +23% par rapport à 2023.

### Prix de la ferraille

Le prix moyen de la ferraille a connu une baisse de 19 Usd/t en 2024 par rapport à 2023 pour se situer à 376 Usd/t CFR Turquie.

### Prix du rond à béton

Le prix moyen du rond à béton exporté par les producteurs turcs a connu une baisse de -41 Usd/t par rapport à 2023.

Les prix turcs restent néanmoins peu compétitifs face à la très forte agressivité des producteurs asiatiques et du Moyen Orient : les prix à l'export des exportateurs chinois de produits longs se situent en moyenne à -72 Usd /t par rapport aux offres turques en 2024.

### Évolution des spreads

Le spread ferraille-rond à béton s'est déprécié de -24 Usd /t en passant de 242 Usd /t en 2023 à 218 Usd/t en 2024 dans un contexte de forte pression des prix des exportations chinoises et du recul de la consommation en Europe.

### Principales mesures de défense commerciale :

#### États Unis

**Section 232** : droits additionnels sur les importations d'acier de 25% depuis 2018. A partir du mois de mars 2025 :

- suppression des exemptions ou quotas accordés à certains pays (UE, Ukraine, Argentine, Australie, Canada, Mexique, Brésil, Japon, Corée du Sud, Ukraine, Royaume Uni).
- suppression de la possibilité de demander des exclusions pour certains produits
- extension aux produits avals
- projet d'augmentation des droits de douanes des produits sidérurgiques chinois de 10% supplémentaires

Les Etats Unis ont importé 26 Mt de produits sidérurgiques en 2024, dont 13 Mt étaient originaires du Canada, Brésil et Mexique et 4 Mt d'UE.

**Le Build America, Buy America Act** requiert que l'acier et les matériaux de construction utilisés dans les projets d'infrastructure soient produits aux États-Unis.

#### Union Européenne

**Mesures de sauvegarde de 25%** appliqués au-delà de quotas (depuis juillet 2018). Ces mesures ont été prorogées une deuxième fois en 2024 et resteront en vigueur jusqu'en juin 2026, avec une durée totale d'application de 8 ans (durée maximale prévue par l'OMC pour les pays développés). Une revue des mesures de sauvegardes actuelles et du dispositif de protection qui sera mis en place à leur expiration est en cours, dans un contexte de surcapacité mondiale accrue et de fortes protections mises en place par les Etats Unis.

**Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)** est entré en vigueur en octobre 2023. Le MACF prévoit une élimination progressive des quotas carbone gratuits et les importateurs devront acheter des certificats dont le prix sera indexé à celui de la tonne de CO2 dans l'UE, sur la base des émissions générées lors de la fabrication des produits importés. Le paiement de ces certificats a été retardé d'un an et n'interviendrait donc qu'à partir de 2027. Les produits couverts par ce mécanisme seront, dans un premier temps, **le fer et l'acier, le ciment, les engrais, l'aluminium, l'électricité et l'hydrogène**, ainsi que certains précurseurs/matières premières et un nombre limité de produits aval.

**Le Clean Industrial Act** proposé par la Commission Européenne vise à renforcer la compétitivité de l'industrie européenne à travers, notamment, un soutien à la décarbonation des industries à forte intensité énergétique :

- Innovation : plus de 100 milliards d'euros pour soutenir l'industrie manufacturière propre produite dans l'UE (nouveau cadre pour les aides d'État ; renforcement du fonds d'innovation et nouvelle banque pour la décarbonisation industrielle).
- Réduction des prix de l'énergie.
- Défense commerciale : premiers partenariats pour le commerce et l'investissement propres, simplification et renforcement du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.
- Plans d'actions spécifiques pour l'industrie sidérurgique et automobile.

**Restriction de l'exportation de ferraille** aux pays non-membres de l'OCDE à partir de mai 2027 : des dérogations pourront être accordés aux pays qui respectent les critères environnementaux du nouveau règlement.

#### Maroc

**Le droit d'importation applicable au rond à béton et fil machine** hors accords de libre-échange est de 30% depuis janvier 2024.

Historique du droit d'importation du rond à béton et fil machine (Hors accords de libre-échange)

Juillet-00	octobre-06	janvier-08	janvier-09	janvier-11	janvier-12	janvier-20	juillet-20	janvier-24
50%	45%	40%	35%	30%	25%	30%	40%	30%

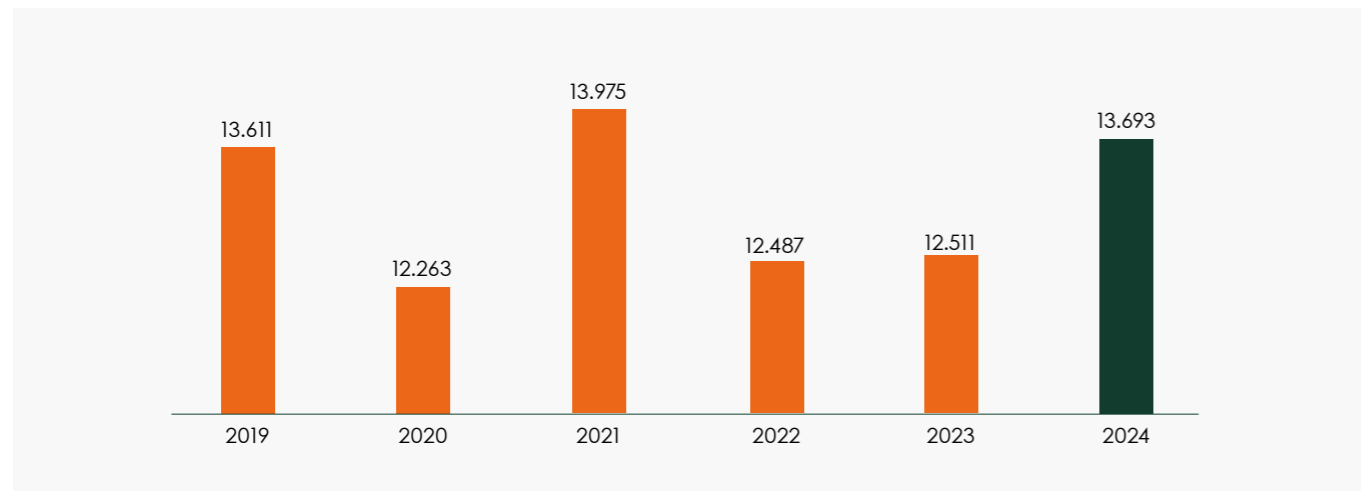
**Les mesures de sauvegardes applicables au rond à béton et fil machine (550 DH/T au-delà de quotas)** ont pris fin le 15 octobre 2023 après avoir été appliquées pendant dix ans.

**L'amendement de l'ALE Maroc-Turquie** a permis l'intégration du rond à béton et fil machine à la liste négative de l'accord dès l'expiration des mesures de sauvegardes. Le taux appliqué est équivalent à 90% du droit d'importation, soit 27% selon le taux actuel. La durée d'application de ce droit est de 5 ans.

## 2 - Le marché local

La consommation de ciment enregistre une hausse de 9,45% en 2024, en comparaison avec l'année précédente, portée par le dynamisme du segment des infrastructures.

Consommation de ciment (KT)

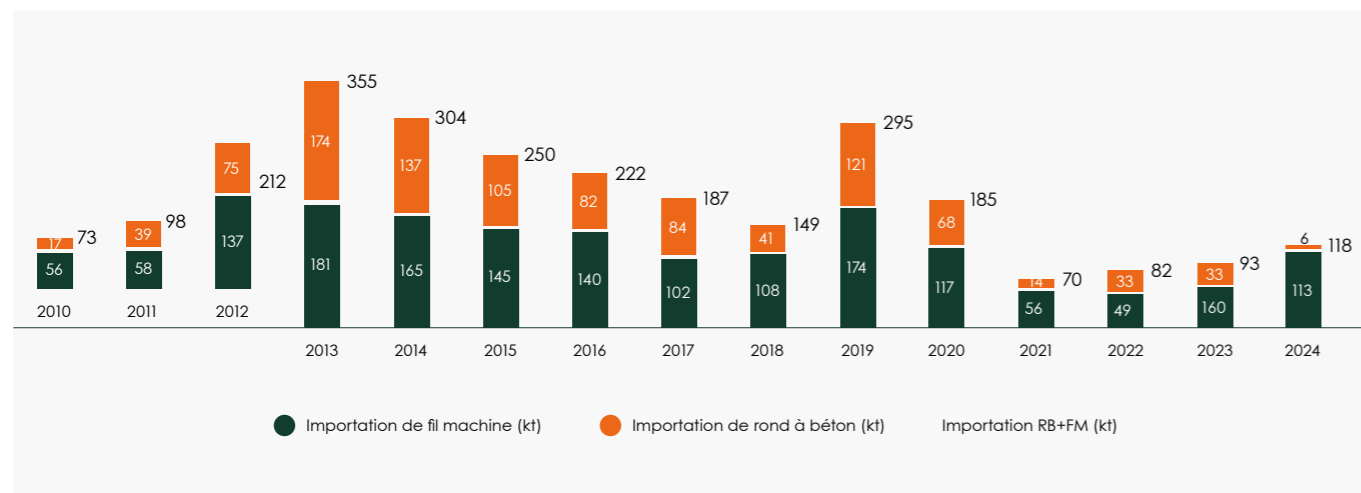


Les mises en chantier (toutes unités confondues) ont progressé de 32% au premier semestre 2024. En particulier, les mises en chantier de logements sont passées de 84 356 unités en 2023 à 106 125 unités en 2024, ce qui a contribué à la croissance de la demande de ciment et d'acier à partir du 2ème semestre 2024.

Les importations de rond à béton et fil machine se situent à 1 18kt en 2024, leur plus haut niveau depuis 2020, et progressent de 28% par rapport à l'année précédente.

Les importations sont originaires à 76% d'Égypte, 16% du Portugal et 6% des Emirats Arabes Unis.

Importations de rond à béton et fil machine



Source : Office des changes

## L'ACTIVITÉ

### 1 - Sécurité

La sécurité au travail est la priorité absolue de Sonasid avec pour objectif ultime le zéro accident, grâce à une culture SST interdépendante.

Depuis 2010, Sonasid a mis en place un Système d'Animation Sécurité (SAS), impliquant activement tous les collaborateurs avec un suivi rapproché de la direction, pour promouvoir l'exemplarité et l'engagement à haut niveau ce qui a permis de maintenir un taux de fréquence en dessous de 1.

Les principales composantes du SAS sont les suivantes :

- ▶ **Maintien de la Dynamique SAS-TC :**
  - Comités Sécurité : Comités Unités, Comités Sites, Comité Central, etc.,
  - RSH intégrant le personnel Sonasid et le personnel de tous les sous-traitants,
  - Remontée de tout type anomalie/risque rencontré par le personnel dans le terrain quel que soit sa catégorie professionnelle ou sa fonction.
  - Vigilance Partagée : Remontées dans la base Sécurité et dans des ateliers dédiés du RSH.
  - Elaboration participative des règles sécurité.
  - Analyse des incidents et presque-accident ainsi que le partage des REX.
- ▶ **Remontée et Analyse des presque-accident :**
  - Système d'Audit : Audits terrain.
  - Audits spécifiques.
  - Audits des Secteurs & Classification Vert/Rouge.
  - Audit Savoir Pouvoir Vouloir (SPV).
- ▶ **Maintien de la certification ISO 45001** dans le cadre du **SMI**.
- ▶ **Réactivité** à la suite des situations d'urgence POI (Incendies, Accidents, et autres).
- ▶ **Plan de prévention** applicable à toutes les entreprises extérieures dont les travaux sont classés à risque.
- ▶ Déploiement des **programmes de la culture SST**.
- ▶ Dynamique « **Amine Salama** » pour le développement du leadership SST des collaborateurs de la base opérationnelle.
- ▶ Dynamique « **Sapeur-pompier Volontaire** » pour l'ensemble des sites dans le but de la maîtrise du risque incendie et interventions contrôlées
- ▶ **Dynamique FPS** (Fatalités Prevention Standards).
- ▶ **Plan de surveillance santé au travail proactif** en s'appuyant sur des experts de la santé internationaux.
- ▶ Engagement des investissements visant **la prévention des risques et la protection des collaborateurs** (Planchers de travail, Projet LCI site Jorf, Digitalisation SST, ...etc.).

## 2 - Chiffre d'affaires

Sonasis réalise un chiffre d'affaires social de **5 375 MDH** à fin décembre 2024, en hausse de **+10%** par rapport à fin décembre 2023. Cette progression est due à une amélioration de **+15%** des volumes de vente, portée par la dynamique de croissance du marché et par l'effort de développement commercial déployé.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à **5 495 MDH** à fin décembre 2024, progressant de **+10%** par rapport à l'exercice précédent.

## 3 - Production

L'aciérie et le laminoir ont connu des records de production en 2024, avec une hausse de la production de billettes de **23%** par rapport à l'année précédente.

La bonne exécution du programme stratégique d'excellence opérationnelle, axé sur le renforcement de la compétitivité et l'optimisation des coûts fixes a permis d'améliorer la performance à hauteur de **87 MDH**.

## 4 - Investissements

Les investissements au niveau du périmètre de consolidation s'établissent à **197 MDH** à fin décembre 2024 et s'inscrivent dans un programme portant principalement sur l'excellence opérationnelle, la valorisation des coproduits et le développement de nouveaux produits à haute valeur ajoutée.

A ce titre, le démarrage de la production du fil précontraint et la commercialisation de ce produit à fort potentiel ont débuté en décembre 2024.

## 5 - Réalisations RSE

### Environnement :

Le Groupe Sonasis s'engage activement dans la transition écologique en intégrant des pratiques durables à travers l'ensemble de ses activités. La décarbonation est au cœur de ses priorités, avec des usines alimentées aujourd'hui à plus de **90%** par des énergies renouvelables.

Sonasis est le premier producteur d'aciers longs au Maroc à obtenir le certificat international de déclaration environnementale de produit (EPD) pour ses aciers.

Sonasis met, par ailleurs, en place des projets d'optimisation des ressources hydriques et de valorisation des coproduits, en assurant un recyclage total de la ferraille et une meilleure gestion des déchets industriels.

### Social :

Sur le plan social, l'entreprise place la santé et la sécurité de ses collaborateurs au centre de ses actions, avec un suivi rigoureux des indicateurs de prévention et des audits réguliers. Des formations continues sont dispensées pour garantir un respect strict des normes de sécurité et une amélioration des conditions de travail. L'engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion se traduit par des initiatives concrètes comme l'adaptation des postes pour les personnes en situation de handicap et des partenariats avec des associations locales. Sonasis soutient également l'éducation et l'insertion professionnelle à travers divers programmes sociaux et éducatifs, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales.

### Gouvernance :

La gouvernance responsable de Sonasis repose sur des principes de transparence et d'éthique stricts, garantissant une gestion rigoureuse et conforme aux standards internationaux. Le comité exécutif affiche une parité exemplaire avec **50%** de femmes, et l'entreprise veille à la bonne application des exigences ESG à travers ses rapports et audits. Une politique d'achats responsables est en place pour favoriser les fournisseurs locaux et assurer des pratiques éthiques au sein de la chaîne d'approvisionnement. La lutte contre la corruption et les pratiques anticoncurrentielles est une priorité, renforcée par la mise en place d'un code de conduite et d'un système d'alerte garantissant un environnement intègre et conforme aux réglementations en vigueur.

## LONGOMETAL ARMATURES

Le chiffre d'affaires s'établit à

**888** MMAD à fin décembre 2024 soit une hausse de **+19%** par rapport à 2023.

L'excédent brut d'exploitation affiche

**33** MMAD en amélioration de **+37%** par rapport à 2023.

Le résultat d'exploitation est de

**20** MMAD en hausse de **+53%** par rapport à 2023.

Le résultat net s'établit à

**17** MMAD.

## LES COMPTES SOCIAUX

Le résultat d'exploitation s'établit à

**221** millions de dirhams, en augmentation de **86%** par rapport à 2023. Cette évolution est soutenue par l'amélioration des performances opérationnelles, la réduction des coûts, la contribution des produits à haute valeur ajoutée ainsi que le développement des activités de recyclage.

Le résultat financier ressort à

**15** MMAD en 2024, en amélioration de **+21** MDH par rapport à 2023, sous l'effet d'une bonne maîtrise du bilan de change et de la contribution des dividendes de la filiale Longometal Armatures.

Le résultat net social se situe ainsi à

**151** MDH, en progression de **+91 %** par rapport à 2023.

## LES COMPTES CONSOLIDÉS

A fin décembre 2024, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à

**5 495** MDH, en hausse de **+10 %** par rapport à fin décembre 2023.

Le résultat net part du groupe s'établit à

**141** MDH, en augmentation de **+117 %** par rapport à l'exercice précédent et se situe ainsi à son plus haut niveau depuis 2009.

Sonasid conserve une structure bilancielle solide et résiliente avec **un excédent de trésorerie** <sup>(1)</sup> s'élevant à

**722** MDH à fin décembre 2024.

Les capitaux propres consolidés s'établissent à **1 879** MDH en hausse de **3%** par rapport à 2023.

(1) Y compris titres et valeurs de placement.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANT POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

société	capital social (KDH)	Participation au capital
Longometal Armatures	60.346	96.93%

## PRISE DE CONTROLE

Néant

## CESSION DE PARTICIPATION

Néant



## PERSPECTIVES

Sonasid poursuit l'exécution de son plan stratégique « Act For Impact », axé sur le développement commercial, le renforcement de la compétitivité, le lancement de produits et services innovants et la consolidation de son leadership régional dans la production d'aciers à faible empreinte carbone. Dans cette dynamique, le Groupe devrait continuer de bénéficier de la croissance du marché de la construction attendue dans les années à venir.

## MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats des membres du conseil sont présentés au niveau du rapport financier annuel 2024.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Bénéfice net comptable	150 864 565,87	Dirhams
Réserve légale	0,00	Dirhams
Solde disponible en report à nouveau	3 042 858,26	Dirhams
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>153 907 424,13</b>	<b>Dirhams</b>
Dividende (Proposition)	-152 100 000,00	Dirhams
<b>Report à nouveau</b>	<b>1 807 424,13</b>	<b>Dirhams</b>

Le Conseil d'Administration propose la distribution de **152 100 000,00** dirhams de dividendes soit **39** dirhams par action et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit **1 807 424,13** dirhams.

Le dividende ainsi fixé serait mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2025.

# COMPTES SOCIAUX

Exercice du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2024

## BILAN ACTIF

	31-déc-24			31-déc-23
	(En dirhams)	Brut	Amortissements et provisions	Net
<b>IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)</b>				
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>59.621.024,18</b>	<b>56.872.416,17</b>	<b>2.748.608,01</b>	<b>3.729.532,41</b>
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	51.814.397,69	49.380.789,68	2.433.608,01	3.729.532,41
Fonds commercial	7.491.626,49	7.491.626,49		
Autres immobilisations incorporelles	315.000,00		315.000,00	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>4.653.442.223,38</b>	<b>3.953.100.170,54</b>	<b>700.342.052,84</b>	<b>613.526.978,03</b>
Terrains	113.576.646,66	9.896.049,73	103.680.596,93	113.576.646,66
Constructions	543.260.464,75	502.629.581,57	40.630.883,18	50.179.081,45
Installations techniques, matériel et outillage	3.893.974.587,06	3.365.684.413,05	528.290.174,01	417.425.218,80
Matériel de transport	34.872.066,22	34.175.382,31	696.683,91	1.192.260,13
Mobilier, matériel de bureau et aménag. divers	43.779.781,67	36.548.676,07	7.231.105,60	3.901.542,37
Autres immobilisations corporelles	4.166.067,81	4.166.067,81		
Immobilisations corporelles en cours	19.812.609,21		19.812.609,21	27.252.228,62
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)</b>	<b>98.361.316,81</b>		<b>98.361.316,81</b>	<b>98.375.316,81</b>
Prêts immobilisés	13.225,25		13.225,25	13.225,25
Autres créances financières	39.853.991,56		39.853.991,56	39.867.991,56
Titres de participation	58.494.100,00		58.494.100,00	58.494.100,00
Autres titres immobilisés				
<b>ÉCART DE CONVERSION - ACTIF (E)</b>				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières				
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>4.811.424.564,37</b>	<b>4.009.972.586,71</b>	<b>801.451.977,66</b>	<b>715.631.827,25</b>
<b>STOCKS (F)</b>	<b>998.655.968,98</b>	<b>56.615.451,47</b>	<b>942.040.517,51</b>	<b>910.494.511,90</b>
Marchandises	15.933.112,31		15.933.112,31	12.065.048,52
Matières et fournitures consommables	555.097.005,00	56.615.451,47	498.481.553,53	385.413.108,61
Produits en cours	175.839.696,46		175.839.696,46	189.929.017,43
Produits intermédiaires et résiduels	48.196.579,86		48.196.579,86	76.021.967,19
Produits finis	203.589.575,35		203.589.575,35	247.065.370,15
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>2.026.071.384,18</b>	<b>253.539.406,21</b>	<b>1.772.531.977,97</b>	<b>1.499.712.509,22</b>
Fournisseurs débiteurs, avances & acomptes	12.052.177,20		12.052.177,20	11.978.117,79
Clients et comptes rattachés	1.909.437.455,95	243.186.191,43	1.666.251.264,52	1.331.054.198,51
Personnel - Débiteur	235.059,51		235.059,51	281.375,82
Etat - Débiteur	78.492.394,99		78.492.394,99	130.577.251,05
Compte d'associés				
Autres débiteurs	23.655.325,88	10.353.214,78	13.302.111,10	22.664.666,64
Comptes de régularisation - Actif	2.198.970,65		2.198.970,65	3.156.899,41
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>535.866.808,28</b>		<b>535.866.808,28</b>	<b>480.231.796,06</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF [I]</b>				
(éléments circulants)	1.552.553,37		1.552.553,37	1.857.963,97
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>3.562.146.714,81</b>	<b>310.154.857,68</b>	<b>3.251.991.857,13</b>	<b>2.892.296.781,15</b>
<b>TRÉSORERIE-ACTIF</b>	<b>179.635.163,40</b>		<b>179.635.163,40</b>	<b>276.017.049,70</b>
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, T.G et C.C.P débiteurs	179.585.276,88		179.585.276,88	275.874.177,62
Caisses, Régies d'avances et accreditifs	49.886,52		49.886,52	142.872,08
<b>TOTAL III</b>	<b>179.635.163,40</b>		<b>179.635.163,40</b>	<b>276.017.049,70</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL I+II+III</b>	<b>8.553.206.442,58</b>	<b>4.320.127.444,39</b>	<b>4.233.078.998,19</b>	<b>3.883.945.658,10</b>

## BILAN PASSIF

	Exercice du : 01/01/2024 au 31/12/2024		
	(En dirhams)	Exercice	Exercice précédent
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou personnel (1)		390.000.000,00	390.000.000,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé			
Capital appelé			
dont versé		390.000.000,00	390.000.000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		1.604.062,88	1.604.062,88
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale		39.000.000,00	39.000.000,00
Autres réserves		845.654.313,94	845.654.313,94
Report à nouveau (2)		3.042.858,26	5.845.248,88
Résultats nets en instance d'affectation (2)			
Résultat net de l'exercice (2)		150.864.565,87	79.097.609,38
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)</b>		<b>1.430.165.800,95</b>	<b>1.361.201.235,08</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)</b>			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>DETTES DE FINANCEMENT (C)</b>			
Emprunts obligataires			
Autres dettes de financement			
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)</b>		<b>57.220.585,85</b>	<b>57.220.585,85</b>
Provisions pour risques		57.220.585,85	57.220.585,85
Provisions pour charges			
<b>ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)</b>			
Augmentation des créances immobilisées			
Diminution des dettes de financement			
<b>TOTAL I (A + B + C + D + E)</b>		<b>1.487.386.386,80</b>	<b>1.418.421.820,93</b>
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>		<b>2.716.793.425,15</b>	<b>2.436.536.034,71</b>
Fournisseurs et comptes rattachés		2.286.153.929,15	2.025.432.669,53
Clients créditeurs, avances et acomptes		2.556.121,76	9.452.205,94
Personnel - Créancier		8.946.531,88	4.443.399,32
Organismes sociaux		5.589.816,15	265.631,58
État - Créancier		411.640.157,36	395.035.259,49
Comptes d'associés		1.228.000,00	1.228.000,00
Autres créanciers		678.868,85	678.868,85
Comptes de régularisation - Passif			
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>		<b>27.953.594,37</b>	<b>28.259.004,97</b>
<b>ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (H)</b>		<b>945.591,87</b>	<b>728.797,49</b>
(éléments circulants)			
<b>TOTAL II (F + G + H)</b>		<b>2.745.692.611,39</b>	<b>2.465.523.837,17</b>
<b>TRÉSORERIE - PASSIF</b>			
Crédits d'escompte			
Crédits de trésorerie			
Banques (soldes créditeurs)			
<b>TOTAL III</b>			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		<b>4.233.078.998,19</b>	<b>3.883.945.658,10</b>

(1) Capital personnel débiteur (-)

(2) Bénéficiaire (+) ; déficitaire (-)

## COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

	(En dirhams)		Exercice du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024			
	NATURE	OPÉRATIONS	TOTAUX DE L'EXERCICE		TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	
			Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
			(1)	(2)		3= 1 + 2
<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>						
Ventes de marchandises (en l'état)	14.861.127,38		14.861.127,38		21.648.698,58	
Ventes de biens et services produits	5.360.018.875,74		5.360.018.875,74		4.886.545.893,26	
Variation de stocks de produits ( + ou - ) (1)	-91.519.279,24		-91.519.279,24		-110.126.823,24	
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même						
Subventions d'exploitation						
Autres produits d'exploitation						
Reprises d'exploitation : transferts de charges	90.604.508,35		90.604.508,35		116.572.898,74	
<b>TOTAL I</b>	<b>5.373.965.232,23</b>		<b>5.373.965.232,23</b>		<b>4.914.640.667,34</b>	
<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>						
Achats revendus (2) de marchandises	18.995.569,69		18.995.569,69		15.402.231,92	
Achats consommés (2) de matières et fournitures	4.339.840.942,46		4.339.840.942,46		4.057.393.598,28	
Autres charges externes	348.060.034,60		348.060.034,60		292.641.893,44	
Impôts et taxes	73.859.527,07		73.859.527,07		62.210.625,46	
Charges de personnel	201.718.266,69		201.718.266,69		189.967.150,93	
Autres charges d'exploitation	1.428.000,00		1.428.000,00		1.228.000,00	
Dotations d'exploitation	169.531.514,00		169.531.514,00		177.053.757,60	
<b>TOTAL II</b>	<b>5.153.433.854,51</b>		<b>5.153.433.854,51</b>		<b>4.795.897.257,63</b>	
<b>III RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>220.531.377,72</b>		<b>220.531.377,72</b>		<b>118.743.409,71</b>	
<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>						
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	5.849.400,00		5.849.400,00			
Gains de change	21.667.514,26		21.667.514,26		21.683.961,62	
Intérêts et autres produits financiers	4.430.581,06		4.430.581,06		10.405.947,86	
Reprises financières : transferts de charges	1.857.963,97		1.857.963,97		10.271.673,00	
<b>TOTAL IV</b>	<b>33.805.459,29</b>		<b>33.805.459,29</b>		<b>42.361.582,48</b>	
<b>V CHARGES FINANCIÈRES</b>						
Charges d'intérêts	9.210.581,63		9.210.581,63		27.409.654,12	
Pertes de change	8.183.772,64		8.183.772,64		19.015.804,25	
Autres charges financières						
Dotations financières	1.552.553,37		1.552.553,37		1.857.963,97	
<b>TOTAL V</b>	<b>18.946.907,64</b>		<b>18.946.907,64</b>		<b>48.283.422,34</b>	
<b>VI RÉSULTAT FINANCIER ( IV - V )</b>	<b>14.858.551,65</b>		<b>14.858.551,65</b>		<b>-5.921.839,86</b>	
<b>VII RÉSULTAT COURANT ( III + VI )</b>	<b>235.389.929,37</b>		<b>235.389.929,37</b>		<b>112.821.569,85</b>	

(1) Variation de stocks : stock final - stock initial; augmentation (+) ; diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks

## COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

	(En dirhams)		Exercice du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024			
	NATURE	OPÉRATIONS	TOTAUX DE L'EXERCICE		TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	
			Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
			(1)	(2)		3= 1 + 2
<b>VIII PRODUITS NON COURANTS</b>						
Produits de cessions d'immobilisations					475.000,00	
Subvention d'équilibre						
Reprises sur subventions d'investissement						
Autres produits non courants	1.182.380,80		1.182.380,80		21.846.537,66	
Reprises non courantes : transferts de charges						
<b>TOTAL VIII</b>	<b>1.182.380,80</b>		<b>1.182.380,80</b>		<b>22.321.537,66</b>	
<b>IX CHARGES NON COURANTES</b>						
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées						
Subventions accordées						
Autres charges non courantes	11.976.569,30		11.976.569,30		18.517.727,13	
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions						
<b>TOTAL IX</b>	<b>11.976.569,30</b>		<b>11.976.569,30</b>		<b>18.517.727,13</b>	
<b>X RÉSULTAT NON COURANT ( VIII - IX )</b>			<b>-10.794.188,50</b>		<b>3.803.810,53</b>	
<b>XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ( VII + ou - X )</b>			<b>224.595.740,87</b>		<b>116.625.380,38</b>	
<b>XII IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS</b>			<b>73.731.175,00</b>		<b>37.527.771,00</b>	
<b>XIII RÉSULTAT NET ( XI - XII )</b>			<b>150.864.565,87</b>		<b>79.097.609,38</b>	
<b>XIV TOTAL DES PRODUITS ( I + IV + VIII )</b>			<b>5.408.953.072,32</b>		<b>4.979.323.787,48</b>	
<b>XV TOTAL DES CHARGES ( II + V + IX + XII )</b>			<b>5.258.088.506,45</b>		<b>4.900.226.178,10</b>	
<b>XVI RÉSULTAT NET (PRODUITS - CHARGES)</b>			<b>150.864.565,87</b>		<b>79.097.609,38</b>	

## TABLEAU DE FINANCEMENT

01/01/2024 au 31/12/2024

I SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN	Exercice		Exercice précédent	
			Exercice a - b	
	a	b	c	d
Financement permanent	1.487.386.386,80	1.418.421.820,93		68.964.565,87
Moins actif immobilisé	801.451.977,66	715.631.827,25	85.820.150,41	
<b>= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)</b>	<b>685.934.409,14</b>	<b>702.789.993,68</b>	<b>16.855.584,54</b>	
Actif circulant	3.251.991.857,13	2.892.296.781,15	359.695.075,98	
Moins Passif circulant	2.745.692.611,39	2.465.523.837,17		280.168.774,22
<b>= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)</b>	<b>506.299.245,74</b>	<b>426.772.943,98</b>	<b>79.526.301,76</b>	
<b>TRÉSORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF) A - B</b>	<b>179.635.163,40</b>	<b>276.017.049,70</b>	<b>96.381.886,30</b>	

II EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
<b>I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE</b>				
<b>AUTOFINANCEMENT (A)</b>		<b>170.056.229,82</b>		<b>63.580.350,32</b>
+ Capacité d'autofinancement		251.956.229,82		180.580.350,32
- Distributions de bénéfices		81.900.000,00		117.000.000,00
<b>CESSIONS ET RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)</b>		<b>14.000,00</b>		<b>475.000,00</b>
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles				475.000,00
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ Récupérations sur créances immobilisées		14.000,00		
<b>AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)</b>				
+ Augmentations de capital, apports				
+ Subvention d'investissement				
<b>AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)</b>				
<b>TOTAL I RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>		<b>170.070.229,82</b>		<b>64.055.350,32</b>
<b>II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE</b>				
<b>ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)</b>	<b>186.925.814,36</b>		<b>204.540.576,58</b>	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	315.000,00			
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	186.610.814,36		204.540.576,58	
+ Acquisitions d'immobilisations financières				
+ Augmentation des créances immobilisées				
<b>REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)</b>				
<b>REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)</b>				
<b>EMPLOIS EN NON VALEURS (H)</b>				
<b>TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>186.925.814,36</b>		<b>204.540.576,58</b>	
<b>III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B F G)</b>	<b>79.526.301,76</b>		<b>385.238.660,59</b>	
<b>IV VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>96.381.886,30</b>	<b>244.753.434,33</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>266.452.116,12</b>	<b>266.452.116,12</b>	<b>449.294.010,91</b>	<b>449.294.010,91</b>

## ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E S G)

01/01/2024 au 31/12/2024

		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (T F R)</b>			
1	Ventes de marchandises (en l'état)	14.861.127,38	21.648.698,58
2	- Achats revendus de marchandises	18.995.569,69	15.402.231,92
<b>I</b>	<b>= MARGE BRUTES VENTES EN L'ÉTAT</b>	<b>-4.134.442,31</b>	<b>6.246.466,66</b>
<b>II</b>	<b>+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)</b>	<b>5.268.499.596,50</b>	<b>4.776.419.070,02</b>
3	Ventes de biens et services produits	5.360.018.875,74	4.886.545.893,26
4	Variation stocks produits	-91.519.279,24	-110.126.823,24
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
<b>III</b>	<b>- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)</b>	<b>4.687.900.977,06</b>	<b>4.350.035.491,72</b>
6	Achats consommés de matières et fournitures	4.339.840.942,46	4.057.393.598,28
7	Autres charges externes	348.060.034,60	292.641.893,44
<b>IV</b>	<b>= VALEUR AJOUTÉE (I+II+III)</b>	<b>576.464.177,13</b>	<b>432.630.044,96</b>
8	+ Subventions d'exploitation		
9	- Impôts et taxes	73.859.527,07	62.210.625,46
10	- Charges de personnel	201.718.266,69	189.967.150,93
<b>V</b>	<b>= EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)   INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)</b>	<b>300.886.383,37</b>	<b>180.452.268,57</b>
11	+ Autres produits d'exploitation		
12	- Autres charges d'exploitation	1.428.000,00	1.228.000,00
13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	90.604.508,35	116.572.898,74
14	- Dotations d'exploitation	169.531.514,00	177.053.757,60
<b>VI</b>	<b>= RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ou-)</b>	<b>220.531.377,72</b>	<b>118.743.409,71</b>
<b>VII</b>	<b>+ RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>14.858.551,65</b>	<b>-5.921.839,86</b>
<b>VIII</b>	<b>= RÉSULTAT COURANT (+ou-)</b>	<b>235.389.929,37</b>	<b>112.821.569,85</b>
<b>IX</b>	<b>+ RÉSULTAT NON COURANT</b>	<b>-10.794.188,50</b>	<b>3.803.810,53</b>
15	- Impôts sur les résultats	73.731.175,00	37.527.771,00
<b>X</b>	<b>= RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>150.864.565,87</b>	<b>79.097.609,38</b>
<b>II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT (par méthode dite additive)</b>			
<b>1</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>		
	Bénéfice +	150.864.565,87	79.097.609,38
	Perte -		
2	+ Dotations d'exploitation (1)	101.091.663,95	101.957.740,94
3	+ Dotations financières (1)		
4	+ Dotations non courantes (1)		
5	- Reprises d'exploitation (2)		
6	- Reprises financières (2)		
7	- Reprises non courantes (2)		
8	- Produits des cessions d'immobilisations		475.000,00
9	+ Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées		
<b>I</b>	<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C A F)</b>	<b>251.956.229,82</b>	<b>180.580.350,32</b>
<b>10</b>	<b>- Distributions de bénéfices</b>	<b>81.900.000,00</b>	<b>117.000.000,00</b>
<b>II</b>	<b>= AUTOFINANCEMENT</b>	<b>170.056.229,82</b>	<b>63.580.350,32</b>

( 1 ) À l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passif circulants et à la trésorerie

( 2 ) À l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie

( 3 ) Y compris reprises sur subventions d'investissements

## PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

Indication des méthodes d'évaluation appliquées par l'entreprise		
Ne sont reprises ci-dessous que les méthodes propres à la Société.		
<b>I. ACTIF IMMOBILISÉ</b>		
<b>A. ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE</b>		
1.	Immobilisations en non-valeurs	Au coût réel suivant facture ou contrat
2.	Immobilisations incorporelles	Au coût réel suivant facture ou contrat
3.	Immobilisations corporelles	- Prise en compte de la capitalisation boursière si inférieure au montant des CP comme indice de perte de valeur; - Utilisation de la méthode DCF en se basant sur un BP validé par le CA sur un horizon de 5 ans pour évaluer la valeur d'utilisation des actifs; - Sonasid considéré comme une Unité Génératrice de trésorerie (interdépendance entre les usines)
4.	Immobilisations financières	Au prix d'acquisition
<b>B. CORRECTIONS DE VALEUR</b>		
1.	Méthodes d'amortissements	Linéaire suivant taux d'usage généralement admis
2.	Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	Matériel obsolète: suivant valeur d'usage Titres de participation: suivant situation nette de la société concernée
3.	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	Différence entre le cours historique et le cours de clôture
<b>II. ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)</b>		
<b>A. ÉVALUATION À L'ENTRÉE</b>		
1.	Stocks	- <b>Marchandises et matières premières:</b> coût d'achat comprenant les frais d'approche et n'incluant pas les charges indirectes et les frais financiers selon la méthode du PRMP <b>Produits finis:</b> coût direct de production n'incluant pas les frais financiers selon la méthode du PRMP.
2.	Créances	Coût réel (sur facture)
3.	Titres et valeurs de placement	Prix d'acquisition
<b>B. CORRECTIONS DE VALEUR</b>		
1.	Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	Stock pièces de rechange: Un inventaire Qualitatif + Une Provision statistique pour rotation longue du stock, en dehors des articles stratégique: [1 - 2] : Provision = 25% x Valeur du stock à la clôture [2 - 3] : Provision = 50% x Valeur du stock à la clôture [3 - 4] : Provision = 75% x Valeur du stock à la clôture 4 et Plus: Provision = Valeur du stock à la clôture Stock Matière et Produit Finis : Un inventaire Qualitatif Créances: suivant degré d'insolvabilité au cas par cas
2.	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	Différence entre le cours historique et le cours de clôture
<b>III. FINANCEMENT PERMANENT</b>		
1.	Méthodes de réévaluation	Néant
2.	Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	Amortissement dégressif selon la réglementation fiscale
3.	Dettes de financement permanent	Montant octroyé par la banque suivant contrat
4.	Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	Selon l'estimation à la fin de l'exercice des charges à payer
5.	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	Différence entre le cours historique et le cours de clôture
<b>IV. PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)</b>		
1.	Dettes du passif circulant	Coût réel selon facture ou contrat Conversion des dettes en devises au cours négocié ou de clôture à la fin de l'exercice
2.	Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges	- Cette provision est calculée sur la base du risque lié aux oppositions en cours et de la révision potentielle des indemnités d'expropriation sur la base des derniers jugements; - L'évaluation du risque potentiel n'inclut pas les risques inhérents au dol.
3.	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	Différence entre le cours historique et le cours de clôture
<b>V. TRÉSORERIE</b>		
1.	Trésorerie - Actif	Suivant pièces bancaires
2.	Trésorerie - Passif	Suivant pièces bancaires
3.	Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	

## ÉTAT DES DÉROGATIONS

01/01/2024 au 31/12/2024

Indication des Dérogations	Justification des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
<b>I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux</b>	NÉANT	NÉANT
<b>II- Dérogations aux méthodes d'évaluation</b>	NÉANT	NÉANT
<b>III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</b>	NÉANT	NÉANT

## ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

01/01/2024 au 31/12/2024

Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
<b>I CHANGEMENT AFFECTANT LES MÉTHODES D'ÉVALUATION</b>		
	NÉANT	NÉANT
<b>II CHANGEMENT AFFECTANT LES RÈGLES DE PRÉSENTATION</b>		
	NÉANT	NÉANT

## DÉTAIL DES NON-VALEURS

01/01/2024 au 31/12/2024

Compte Principal	Intitulé	Montant
<b>211</b>	<b>FRAIS PRÉLIMINAIRES</b>	
2111	Frais de constitution	
2112	Frais préalables au démarrage	
2113	Frais d'augmentation du capital	
2114	Frais sur opérations de fusions, scissions et transformations	
2116	Frais de prospection	
2117	Frais de publicité	
2118	Autres frais préliminaires	
<b>212</b>	<b>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>	
21210000	Frais d'acquisition des immobilisations JORF	
21210000	Frais d'acquisition des logements JORF	
21210000	Frais d'acquisition des Logements ACIERIE	
21210000	Frais d'acquisition des Logements	
21210000	Frais d'acquisition terrains	
21210000	Frais d'acquisition des Plateaux TWIN CENTER	
<b>213</b>	<b>PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS</b>	
2130	Primes de remboursements des obligations	
	<b>TOTAL</b>	<b>NÉANT</b>

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

01/01/2024 au 31/12/2024

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS</b>								
* Frais préliminaires								
* Charges à répartir sur plusieurs exercices								
* Primes de remboursement d'obligations								
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>59.306.024,18</b>	<b>315.000,00</b>						<b>59.621.024,18</b>
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	51.814.397,69							51.814.397,69
* Fonds commercial	7.491.626,49							7.491.626,49
* Autres immobilisations incorporelles		315.000,00						315.000,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4.466.831.409,02</b>	<b>186.610.814,36</b>		<b>194.050.433,77</b>		<b>194.050.433,77</b>		<b>4.653.442.223,38</b>
* Terrains	113.576.646,66							113.576.646,66
* Constructions	543.260.464,75							543.260.464,75
* Installat techniques, matériel et outillage	3.704.544.370,85			189.430.216,21				3.893.974.587,06
* Matériel de transport	34.872.066,22							34.872.066,22
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	39.159.564,11			4.620.217,56				43.779.781,67
* Autres immobilisations corporelles	4.166.067,81							4.166.067,81
* Immobilisations corporelles en cours	27.252.228,62	186.610.814,36					194.050.433,77	19.812.609,21
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4.526.137.433,20</b>	<b>186.925.814,36</b>		<b>194.050.433,77</b>		<b>194.050.433,77</b>		<b>4.713.063.247,56</b>

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

01/01/2024 au 31/12/2024

NATURE	Cumul d'amortissement début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements sur les immobilisations sorties	Cumul d'amortissement en fin d'exercice
	1	2	3	4 = 1 + 2 - 3
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>				
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices				
* Primes de remboursement des obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>48.084.865,28</b>	<b>1.295.924,40</b>		<b>49.380.789,68</b>
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	48.084.865,28	1.295.924,40		49.380.789,68
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3.853.304.430,99</b>	<b>99.795.739,55</b>		<b>3.953.100.170,54</b>
* Terrains				
* Constructions	493.081.383,30	19.444.248,00		512.525.631,30
* Installations techniques; matériel et outillage	3.287.119.152,05	78.565.261,00		3.365.684.413,05
* Matériel de transport	33.679.806,09	495.576,22		34.175.382,31
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	35.258.021,74	1.290.654,33		36.548.676,07
* Autres immobilisations corporelles	4.166.067,81			4.166.067,81
* Immobilisations corporelles en cours				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3.901.389.296,27</b>	<b>101.091.663,95</b>		<b>4.002.480.960,22</b>

## TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

01/01/2024 au 31/12/2024

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur net d'amortissements	Prix de cession	Plus Values	Moins values
Immobilisations Incorporelles	22+	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Immobilisations corporelles	23+	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Immobilisations Financières	24+ & 25+	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>		<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

## TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

01/01/2024 au 31/12/2024

Raison sociale de la société émettrice	N° IF	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C P C de l'exercice
							Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
							6	7	8	
LONGOMETAL ARMATURES	1087941	INDUSTRIE	60.346.000,00	96,93%	58.494.100,00	58.494.100,00	31/12/2024	83.217.349,07	16.734.992,93	0,00
<b>Total</b>			<b>60.346.000,00</b>	<b>96,93%</b>	<b>58.494.100,00</b>	<b>58.494.100,00</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>83.217.349,07</b>	<b>16.734.992,93</b>	<b>0,00</b>

## TABLEAU DES PROVISIONS

01/01/2024 au 31/12/2024

NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	7.491.626,49							7.491.626,49
2 Provisions réglementées								
3 Provisions durables pour risques et charges	57.220.585,85							57.220.585,85
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>64.712.212,34</b>							<b>64.712.212,34</b>
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	312.112.104,34	68.439.850,05			70.397.096,71			310.154.857,68
5 Autres provisions pour risques et charge	28.259.004,97		1.552.553,37			1.857.963,97		27.953.594,37
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>340.371.109,31</b>	<b>68.439.850,05</b>	<b>1.552.553,37</b>		<b>70.397.096,71</b>	<b>1.857.963,97</b>		<b>338.108.452,05</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>405.083.321,65</b>	<b>68.439.850,05</b>	<b>1.552.553,37</b>		<b>70.397.096,71</b>	<b>1.857.963,97</b>		<b>402.820.664,39</b>

## TABLEAU DES CRÉANCES

01/01/2024 au 31/12/2024

Créances	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>39.867.216,81</b>	<b>39.867.216,81</b>						
- Prêts immobilisés	13.225,25	13.225,25						
- Autres créances financières	39.853.991,56	39.853.991,56						
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2.026.071.384,18</b>		<b>1.772.531.977,97</b>	<b>253.539.406,21</b>		<b>78.492.394,99</b>		<b>249.722.928,11</b>
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	12.052.177,20		12.052.177,20					
- Clients et comptes rattachés	1.909.437.455,95		1.666.251.264,52	243.186.191,43				249.722.928,11
- Personnel	235.059,51		235.059,51					
- Etat	78.492.394,99		78.492.394,99			78.492.394,99		
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	23.655.325,88		13.302.111,10	10.353.214,78				
- Compte de régularisation - Actif	2.198.970,65		2.198.970,65					

## TABLEAU DES DETTES

01/01/2024 au 31/12/2024

Dettes	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
<b>DE FINANCEMENT</b>								
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement								
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>2.716.793.425,15</b>		<b>2.716.793.425,15</b>			<b>417.229.973,51</b>	<b>1.228.000,00</b>	<b>306.520.163,65</b>
- Fournisseurs et comptes rattachés	2.286.153.929,15		2.286.153.929,15					306.520.163,65
- Clients créditeurs, avances et acomptes	2.556.121,76		2.556.121,76					
- Personnel	8.946.531,88		8.946.531,88					
- Organismes sociaux	5.589.816,15		5.589.816,15			5.589.816,15		
- Etat	411.640.157,36		411.640.157,36			411.640.157,36		
- Comptes d'associés	1.228.000,00		1.228.000,00				1.228.000,00	
- Autres créanciers	678.868,85		678.868,85					
- Comptes de régularisation - Passif								

## TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

01/01/2024 au 31/12/2024

Tiers Débiteurs ou Tiers Crédeurs	Montant couvert par la Sûreté	Nature (1)	Date et Lieu d'inscription	Objet (2)(3)	V.N.C de la sûreté donnée à la date de clôture
<b>Sûretés données</b>					
Néant					
<b>Sûretés reçues</b>					
	10.000.000,00	Hypothèque		Hypothèque 1 <sup>er</sup> Rang sur les titres fonciers de logements cédés	
	7.647.612,38	Hypothèque		Hypothèque 1 <sup>er</sup> Rang sur un terrain pour la garantie du risque foncier évalué à 10 Mmad des terrains litigieux cédés à la SNEC	

## ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

01/01/2024 au 31/12/2024

NATURE	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
<b>Engagements donnés</b>		
. CAUTIONS ET AVALS	95.786.492	137.890.039
. AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		
- CRÉDIT D'ENLEVÈMENT	95.000.000	67.000.000
- CRÉDITS DOCUMENTAIRES & REMISES DOCUMENTAIRES & ESCOMPTE	993.021.741	884.000.000
- ENGAGEMENT DE CESSION DE 12 LOGEMENTS RESTANT A CÉDER		
UNE VALEUR GLOBALE DE	3.070.642	3.070.642
- ENGAGEMENT DE CESSION DE TERRAIN POUR		
UNE VALEUR GLOBALE DE	30.629.564	30.629.564
- OBLIGATION CAUTIONNÉES		
UNE VALEUR GLOBALE DE	203.996.726	46.483.729
<b>TOTAL MAD</b>		
<b>Engagements reçus</b>		
- AVALS ET CAUTIONS		
- CAUTIONS RECUS DES CLIENTS	226.402.000,00	248.500.000,00
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN MAD	5.515.141,76	12.951.244,59
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN EUR	154.660.724,81	154.660.724,81
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN USD	15.293.830,05	15.293.830,05
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN SEK	2.357.561,29	2.357.561,29
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN GBP	489.659,90	489.659,90
<b>TOTAL MAD</b>	<b>5.515.141,76</b>	<b>12.951.244,59</b>
<b>TOTAL EURO</b>	<b>154.660.724,81</b>	<b>154.660.724,81</b>
<b>TOTAL USD</b>	<b>15.293.830,05</b>	<b>15.293.830,05</b>
<b>TOTAL SEK</b>	<b>2.357.561,29</b>	<b>2.357.561,29</b>
<b>TOTAL GBP</b>	<b>489.659,90</b>	<b>489.659,90</b>

## TABLEAU DES BIENS EN CRÉDIT-BAIL

01/01/2024 au 31/12/2024

RUBRIQUES 1	Date de la 1 <sup>ère</sup> échéance 2	Durée du contrat en mois 3	Valeur estimée du bien à la date du contrat 4	Durée théorique d'amortissement du bien 5	Cumul des exercices précédents des redevances 6	Montant de l'exercice des redevances 7	Redevances restant à payer		prix d'achat résiduel en fin de contrat 10	Observations 11
							A moins d'un an 8	A plus d'un an 9		
ENGAGEMENT DE CESSION DE 12 LOGEMENTS RESTANT A CEDER POUR UNE VALEUR GLOBALE DE 3.070.642,08										
ENGAGEMENT DE CESSION DE TERRAIN POUR UNE VALEUR GLOBALE DE 30.629.563,79										
<b>TOTAL</b>										

**NEANT**

## DÉTAIL DES POSTES DU C P C (CHARGES)

01/01/2024 au 31/12/2024

(POSTES)	DÉSIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
	<b>Achats revendus de marchandises</b>		
611	* Achats de marchandises	14.246.624,52	14.427.826,15
	* Variation des stocks de marchandises (±)	4.748.945,17	974.405,77
	<b>Total</b>	<b>18.995.569,69</b>	<b>15.402.231,92</b>
	<b>Achats consommés de matières et fournitures</b>		
	* Achat de matières premières	3.447.046.133,03	3.189.324.106,35
	* Variation des stocks de matières premières (±)	-114.302.971,03	-69.126.889,85
612	* Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	565.322.655,06	487.941.588,39
	* Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (±)		
	* Achats non stockés de matières et de fournitures	368.567.869,93	324.369.161,81
	* Achats de travaux, études et prestations de services	73.207.255,47	124.885.631,58
	<b>Total</b>	<b>4.339.840.942,46</b>	<b>4.057.393.598,28</b>
	<b>Autres charges externes</b>		
	* Locations et charges locatives	22.571.678,20	16.075.420,47
	* Redevances de crédit-bail	9.177.559,28	9.314.584,08
	* Entretien et réparations	5.359.978,05	5.188.225,86
	* Primes d'assurances	20.998.167,78	19.661.311,78
613/614	* Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	12.154.672,61	11.054.131,77
	* Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	110.356.164,17	103.986.920,32
	* Redevances pour brevets, marques, droits	312.368,43	292.731,78
	* Transports	136.206.610,40	94.365.409,96
	* Déplacements, missions et réceptions	14.198.052,63	14.825.598,00
	* Reste du poste des autres charges externes	16.724.783,05	17.877.559,42
	<b>Total</b>	<b>348.060.034,60</b>	<b>292.641.893,44</b>
	<b>Charges de personnel</b>		
617	* Rémunération du personnel	148.810.267,08	139.387.743,41
	* Charges sociales	45.804.457,87	42.209.505,81
	* Reste du poste des charges de personnel	7.103.541,74	8.369.901,71
	<b>Total</b>	<b>201.718.266,69</b>	<b>189.967.150,93</b>
	<b>Autres charges d'exploitation</b>		
618	* Jetons de présence	1.428.000,00	1.228.000,00
	* Pertes sur créances irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges d'exploitation		
	<b>Total</b>	<b>1.428.000,00</b>	<b>1.228.000,00</b>
	<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
638	* Autres charges financières		
	* Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement		
	* Reste du poste des autres charges financières		
	<b>Total</b>		
	<b>CHARGES NON COURANTES</b>		
	<b>Autres charges non courantes</b>		
	* Pénalités sur marchés et débits		
658	* Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)		
	* Pénalités et amendes fiscales et pénales	518.749,93	361.600,63
	* Créances devenues irrécouvrables		9.873,78
	* Reste du poste des autres charges non courantes	11.457.819,37	18.146.252,72
	<b>Total</b>	<b>11.976.569,30</b>	<b>18.517.727,13</b>

## DÉTAIL DES POSTES DU C P C (PRODUITS)

01/01/2024 au 31/12/2024

(POSTES)	DÉSIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
	<b>Ventes de marchandises</b>		
711	* Ventes de marchandises au Maroc	11.645.665,04	93.328,00
	* Ventes de marchandises à l'étranger	3.215.462,34	21.555.370,58
	* Reste du poste des ventes de marchandises		
	<b>Total</b>	<b>14.861.127,38</b>	<b>21.648.698,58</b>
	<b>Ventes de biens et services produits</b>		
	* Ventes de biens au Maroc	5.212.013.115,41	4.651.076.367,55
	* Ventes de biens à l'étranger	134.726.490,59	201.803.404,83
712	* Ventes des services au Maroc	12.603.059,70	33.128.698,90
	* Ventes des services à l'étranger		
	* Redevances pour brevets, marques, droits		
	* Reste du poste des ventes et services produits	676.210,04	537.421,98
	<b>Total</b>	<b>5.360.018.875,74</b>	<b>4.886.545.893,26</b>
	<b>Variation des stocks de produits</b>		
	* Variation des stocks des biens produits (±)	-43.475.794,80	-491.885.607,25
713	* Variation des stocks des services produits (±)	-8.617.008,96	-3.781.081,37
	* Variation des stocks des produits en cours (±)	-39.426.475,48	385.539.865,38
	<b>Total</b>	<b>-91.519.279,24</b>	<b>-110.126.823,24</b>
	<b>Autres produits d'exploitation</b>		
718	* Jetons de présence reçus		
	* Reste du poste des produits divers		
	<b>Total</b>		
	<b>Reprises d'exploitation transferts de charges</b>		
719	* Reprises d'exploitation	70.397.096,71	85.465.810,36
	* Transferts de charges	20.207.411,64	31.107.088,38
	<b>Total</b>	<b>90.604.508,35</b>	<b>116.572.898,74</b>
	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
	* Intérêts et autres produits financiers		
738	* Revenus des créances rattachées à des participations		
	* Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	4.430.581,06	10.405.947,86
	* Reste du poste intérêts et autres produits financiers		
	<b>Total</b>	<b>4.430.581,06</b>	<b>10.405.947,86</b>

## PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT FISCAL

01/01/2024 au 31/12/2024

INTITULÉS	MONTANT (+)	MONTANT (-)
<b>RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>		
- Bénéfice net	150.864.565,87	
- Perte nette		
<b>RÉINTÉGRATIONS FISCALES</b>	<b>149.538.531,27</b>	
<b>1. Courantes</b>	<b>69.385.441,92</b>	
- Provision pour dépréciation des stocks	56.615.451,47	
- Provision pour dépréciation des comptes clients	11.824.398,58	
- Excédent non déductible sur les cadeaux publicitaires		
- Dons non déductibles		
- Charges des exercices antérieurs		
- Provisions non déductibles		
- Excédent non déductible sur les intérêts des comptes courants		
- Écart de conversion passif	945.591,87	
<b>Total des réintégrations courantes</b>	<b>69.385.441,92</b>	
<b>2. Non Courantes</b>	<b>80.153.089,35</b>	
- Amendes, pénalités et majorations de retard	518.749,93	
- Cohésion sociale	5.863.715,00	
- IS	73.731.175,00	
- Autres charges non courantes non déductibles	39.449,42	
<b>Total des réintégrations non courantes</b>	<b>80.153.089,35</b>	
<b>DÉDUCTION FISCALES</b>		<b>76.975.294,20</b>
<b>1. Courantes</b>		
- Ecart de conversion passif exercice 2023		728.797,49
- Reprise provision pour dépréciation des stocks		69.888.365,00
- Reprise provision pour dépréciation des stocks		508.731,71
- Reprise provision pour dépréciation des clients		5.849.400,00
<b>Total des déductions courantes</b>		<b>76.975.294,20</b>
<b>2. Non Courantes</b>		
<b>Total des déductions non courantes</b>		
<b>Total</b>	<b>300.403.097,14</b>	<b>76.975.294,20</b>
<b>RÉSULTAT BRUT FISCAL</b>		
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	223.427.802,94	
Déficit brut fiscal si T1 < T2 (B)		
- Déficit ou fraction de déficit correspondant à la dotation aux amortissements pratiqués.		
- Surplus correspondant au déficit d'exploitation.		
<b>REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C) (1)</b>		
- Exercice N-4		
- Exercice N-3		
- Exercice N-2		
- Exercice N-1		
- Déficit absorbé sur les amortissements indéfiniment reportables		
<b>RÉSULTAT NET FISCAL</b>		
Bénéfice net fiscal (A-C) ou	223.427.802,94	
Déficit net fiscal (B)		
<b>CUMUL DES REPORTS DE DÉFICITS SUR AMORTISSEMENTS</b>		
<b>CUMUL DES DÉFICITS D'EXPLOITATION RESTANT À REPORTER FISCALEMENT</b>		
- Exercice N-4		
- Exercice N-3		
- Exercice N-2		
- Exercice N-1		

## DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

01/01/2024 au 31/12/2024

I DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANT
<b>Résultat courant d'après C P C (+/-)</b>	<b>235.389.929,37</b>
Réintégrations fiscales sur opérations courantes ( + )	69.385.441,92
Déductions fiscales sur opérations courantes ( - )	76.975.294,20
<b>Résultat courant théoriquement imposable ( = )</b>	<b>227.800.077,09</b>
Impôt théorique sur résultat courant ( - )	75.174.025,44
<b>Résultat courant après impôts ( = )</b>	<b>160.215.903,93</b>
<b>II. INDICATION DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPÉCIFIQUES</b>	
* Société soumise à l'IS	
* TVA regime des encaissements	
* Taux IS progressif à 33% en 2024	

## DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

01/01/2024 au 31/12/2024

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations T V A de l'exercice	Solde fin d'exercice
	(1)	(2)	(3)	(1+2-3=4)
<b>A. T.V.A. Facturée</b>	<b>267.341.409,21</b>	<b>1.030.801.364,96</b>	<b>980.113.520,88</b>	<b>318.029.253,29</b>
<b>B. T.V.A. Récupérable</b>	<b>85.167.670,05</b>	<b>847.427.424,08</b>	<b>854.102.699,14</b>	<b>78.492.394,99</b>
* Crédit antérieur				
* sur charges	83.186.202,03	840.305.367,40	847.428.462,52	76.063.106,91
* sur immobilisations	1.981.468,02	7.122.056,68	6.674.236,62	2.429.288,08
<b>C. T.V.A. due ou crédit de T.v.a. = (A-B)</b>	<b>182.173.739,16</b>			<b>239.536.858,30</b>

## PASSIF ÉVENTUEL

01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF ÉVENTUEL
Les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 ne sont pas encore prescrits. Par conséquent, des passifs peuvent découler d'un contrôle éventuel de l'administration fiscale au titre des dits exercices, et ce pour l'Impôt sur le Revenu (IR), la Taxe sur la valeur Ajoutée (TVA) l'Impôt sur les Sociétés (IS) et les autres Impôts et taxes indirects.
Les déclarations CNSS n'ont pas fait l'objet d'un contrôle et sont susceptibles d'être sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.
Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

## ÉTAT DE RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

01/01/2024 au 31/12/2024

Principaux associés		Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
Nom, prénom ou raison sociale	Ex N - 1		Ex N	Souscrit		Appelé	Libéré	
NOUVELLES SIDERURGIE INDUSTRIELLE	60, RUE D'ALGER CASABLANCA	2.529.346	2.529.346	100,00	252.934.600,00	252.934.600,00	252.934.600,00	
M GUY MOTAIS de NARBONNE	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
Mr. ARROUB MOHAMED RAMSES	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
M. Hassan BOUHEMOU	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
M. Jean Claude Gerardy	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
M. Richard COMFORT	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
M. Berold COSTA de BEAUREGARD	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
Mr. LEFEVRE FRANCIS	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
Mr. GENEST PASCAL	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
M. Abdelouahab BEN SARI	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
Mr TAZI MOHAMED HAKIM	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
Mr,OURIAGLI HASSAN	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
Mr CEDRIC BOUZAR	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
M,HUGUES FAUVILLE	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
M,CHOLET VINCENT	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
ORDINI JEAN-PAUL	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	0	100,00	0,00	0,00	0,00	
M. SAID EL HADI	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	0	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
M. Rachid Benyakhlef	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
CIMR	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
RMA WATANYA	83, av de l' Armée Royale CASABLANCA	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
MCMA	16 Rue Abou Inane, Rabat	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
TAUD AYMAN	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
BOCK ANDRE MARIE FREDERIC	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
ATTIJARI WAFABANK	2, bd Moulay Youssef CASABLANCA	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
Mme. LOULIDI FARAH	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
Mr. LE GOUIC VINCENT	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
Mr. SERRA CALLEJO JAVIER	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
M,QUINKE CHRISTIAN	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
SANAA BAKKAL	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
MAKRAM TARIQ	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
Mr. TETTEROO PAUL	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
ERIC NIEDZELA	SONASID TWIN CENTER , Tour A, 18ème étage Casablanca	0	1	100,00	100,00	100,00	100,00	
Actions au Porteurs	Bourse de Casablanca	1.370.625	1.370.625	100,00	137.062.400,00	137.062.400,00	137.062.400,00	
<b>Total</b>		<b>3.900.000</b>	<b>3.900.000</b>		<b>390.000.000</b>	<b>390.000.000</b>	<b>390.000.000</b>	

(1) Quand le nombre des associés est inférieur à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital, dans les autres cas, il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

## ÉTAT D'AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2024 au 31/12/2024

A. ORIGINE DES RÉSULTATS À AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
Décision AGO du 22 juin 2023		Réserve légale	
Report à nouveau	5.845.248,88	Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	79.097.609,38	Dividendes	81.900.000,00
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	
Autres prélèvements		Report à nouveau	3.042.858,26
<b>TOTAL A</b>	<b>84.942.858,26</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>84.942.858,26</b>

## RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

01/01/2024 au 31/12/2024

Nature des Indications	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
<b>SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE</b>			
Capitaux propres <u>plus</u> capitaux propres assimilés <u>moins</u> immobilisations en non-valeurs	1.399.103.626,70	1.361.201.235,08	1.430.165.800,95
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>			
1 Chiffre d'affaires hors taxes	4.850.673.415,50	4.908.194.591,84	5.374.880.003,12
2 Résultat avant impôts	179.254.051,12	116.625.380,38	224.595.740,87
3 Impôts sur les résultats	58.654.039,33	37.527.771,00	73.731.175,00
4 Bénéfices distribués	148.200.000,00	117.000.000,00	81.900.000,00
5 Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	120.600.011,79	79.097.609,38	150.864.565,87
<b>RÉSULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)</b>			
Résultat net par action ou part sociale	30,92	20,28	38,68
Bénéfices distribués par action ou part sociale	38,00	30,00	21,00
<b>PERSONNEL</b>			
Montant des salaires bruts de l'exercice	120.810.206,88	139.387.743,41	148.810.267,08
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	639	633	649

## TABLEAU DES OPÉRATIONS EN DEVISES COMPTABILISÉES PENDANT L'EXERCICE

01/01/2024 au 31/12/2024

Nature	Entrée Contre-Valeur en Dirhams	Sortie Contre-Valeur en Dirhams
- Financement permanent		
- Immobilisations brutes		154.629.605,16
- Rentrées sur immobilisations		
- Remboursement des dettes de financement		
- Produits	137.941.952,93	
- Charges		2.921.174.863,68
<b>TOTAL DES ENTRÉES</b>	<b>137.941.952,93</b>	
<b>TOTAL DES SORTIES</b>		<b>3.075.804.468,84</b>
<b>BALANCE DEVISES</b>	<b>2.937.862.515,91</b>	
<b>TOTAL ( ÉGALITÉ )</b>	<b>3.075.804.468,84</b>	<b>3.075.804.468,84</b>

## DATATIONS ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

01/01/2024 au 31/12/2024

I.DATATION	
Date de clôture (1) 31 décembre 2024	
Date d'établissement des états de synthèse (2) 31 Mars 2025	
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délais réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
<b>II. ÉVÈNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIÈRE COMMUNICATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE</b>	
INDICATION DES ÉVÈNEMENTS	
Évènements favorables	<b>NÉANT</b>
Évènements dé-favorables	<b>NÉANT</b>

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES SOCIAUX

**Deloitte.**

Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage  
La Marina - Casablanca



Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa  
20220 Hay Hassani  
Casablanca

Aux Actionnaires de la société  
**SONASID S.A.**  
Route nationale n° 2  
El Aaroui – BP 551  
Nador

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

### Audit des états de synthèse

#### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société SONASID S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 430 165 800,95 dont un bénéfice net de MAD 150 864 565,87.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SONASID S.A. au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

## ▪ Evaluation des immobilisations corporelles

### Questions clés identifiées

Au 31 décembre 2024, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles de la société s'élèvent à MMAD 700,3 qui représentent 17% du total Bilan.

La direction revoit la valorisation des immobilisations corporelles à chaque arrêté en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Tests de dépréciation des actifs » de l'état A1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes sociaux.

Les immobilisations corporelles impactent de manière significative les comptes de la société et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur actuelle. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles constitue un point clé de l'audit.

### Notre réponse d'audit

Dans le cadre de notre audit, nous avons :

- Pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation, notamment la détermination des indices de perte de valeur et la détermination de la valeur actuelle.
- Examiné les contrôles clés mis en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation.
- Apprécié le caractère raisonnable des conclusions de la direction sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur.
- Revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et les données du marché.

## ▪ Provision pour risques

### Questions clés identifiées

SONASID est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne le risque lié à l'acquisition de fonciers.

Comme mentionné dans l'état A1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes sociaux, les provisions pour risques pour un montant de MMAD 79 comprennent une provision au titre du risque foncier qui constitue un point clé de notre audit compte tenu du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ce risque et du caractère potentiellement significatif de son incidence.

### Notre réponse d'audit

Dans le cadre de notre audit, les procédures mises en place ont consisté à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée.
- Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction, de la documentation correspondante y compris les analyses menées par les conseils externes.
- Apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées.
- Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe aux comptes sociaux.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 avril 2025

#### Les Commissaires aux Comptes

##### Deloitte Audit



Deloitte Audit  
Bd Souh Mohammed Brobbouh  
Boulevard "C" - Zone 2, Le Marina  
Casablanca  
Tel: 0621 22 40 25 / 05 22 32 47 34  
Fax: 06 22 22 40 25 / 47 34

**Sakina Bensouda Korachi**  
Associée

##### PwC Maroc



PwC Maroc  
Lot 57 Tour CFC, 8ème étage, Casa Anfa,  
20720 Hay Hassani - Casablanca  
T: +212 (0) 22 99 88 88 F: +212 3 22 23 88 70  
RC: 169137 - TP: 37999135  
IF: 100711 - CNSS: 7567045  
A2

**Mohamed Rqibate**  
Associé

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Deloitte.**

Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage  
La Marina - Casablanca



Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa  
20220 Hay Hassani  
Casablanca

Aux Actionnaires de la société  
**SONASID**  
Route nationale n° 2  
El Aaroui – BP 551  
Nador

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### **1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE**

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### **2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2024**

#### **2.1. Convention écrite d'assistance avec ARCELLORMITTAL Bissen & Bettembourg S.A**

**Entités et personnes concernées :** ArcelorMittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'ARCELLORMITTAL Bissen & Bettembourg

**Nature et objet de la convention :** Prestations d'assistance pour le développement d'un nouveau produit appelé « Fibre d'acier », dans les domaines suivants :

- a) Assistance technique
- b) Assistance commerciale et marketing
- c) Formation du personnel

**Modalités essentielles :** La convention conclue le 5 août 2021, avec date d'effet à partir de 2022, accorde à ArcelorMittal Bissen & Bettembourg S.A une rémunération détaillée comme suit :

- 107 500 euros nette de la retenue à la source pendant une période de 5 ans en guise de licence
- 2 160 000 euros en guise de frais de support et d'assistance commerciale et marketing soit une moyenne annuelle de 540 000 euros dans la limite de 50 €/tonne de fibre vendue

**Prestations ou produits livrés ou fournis :** Le montant comptabilisé en charge au titre de cette convention en 2024 s'élève à KMAD 1 911.

**Sommes reçues ou versées :** Le montant décaissé au titre de cette convention en 2024 s'élève à KMAD 807.

**Solde de la dette ou créance :** Le solde de la dette au titre de cette convention au 31 décembre 2024 s'élève à KMAD 3 337.

## 2.2. Convention écrite de bail avec ENERGIE EOLIENNE DU MAROC

**Entités et personnes concernées :** Al Mada en tant qu'actionnaire de SONASID et de Nareva Holding, elle-même actionnaire de Energie Eolienne Du Maroc.

**Nature et objet de la convention :** il s'agit d'une convention de bail emphytéotique conférant un droit d'occupation à Energie Eolienne du Maroc d'une parcelle de 4 hectares située au sein de l'usine de Nador et destinée aux fins d'y construire un parc solaire destiné à la production d'électricité.

**Modalités essentielles :** Cette convention signée le 17 novembre 2021, avec date d'effet à partir de 2022, prévoit un loyer annuel forfaitaire à payer à Sonasid de MAD 120 000.

**Prestations ou produits livrés ou fournis :** Le montant comptabilisé en produit au titre de cette convention en 2024 s'élève à KMAD 120.

**Sommes reçues ou versées :** Aucun encaissement n'a été effectué au titre de cette convention courant l'exercice 2024.

**Solde de la dette ou créance :** Le solde de la créance au 31 décembre 2024 au titre de cette convention s'élève à KMAD 420.

## 2.3 Convention écrite de fourniture d'électricité entre SONASID et ENERGIE EOLIENNE DU MAROC

**Entités et personnes concernées :** Al Mada en tant qu'actionnaire de SONASID et de Nareva Holding, elle-même actionnaire de Energie Eolienne Du Maroc.

**Nature et objet de la convention :** Vente par Energie Eolienne du Maroc à SONASID de l'énergie produite sur le site de production de Nador. SONASID achète toute l'énergie qui lui est fournie dans la limite de la consommation électrique de son site.

**Modalités essentielles :** Cette convention signée en avril 2019, prévoit l'achat de la totalité d'énergie qui lui est fournie dans la limite de la consommation électrique de son site.

**Prestations ou produits livrés ou fournis :** Le montant comptabilisé en charge en 2024 s'élève à KMAD 1 984.

**Sommes reçues ou versées :** En 2024, le montant décaissé au titre de cette convention est KMAD 2 242.

**Solde de la dette ou créance :** Le solde de la dette au 31 décembre 2024 au titre de cette convention s'élève à KMAD 182.

## 2.4 Convention écrite d'assistance permanente avec ArcelorMittal BASQUE

**Entités et personnes concernées :** ArcelorMittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'ArcelorMittal BASQUE.

**Nature et objet de la convention :** Prestations d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines.

**Modalités essentielles :** La convention conclue le 31 mai 2006 accorde à ArcelorMittal BASQUE une rémunération égale à 1% du chiffre d'affaires brut total hors taxes (nette de la retenue à la source) en contre partie des prestations fournies.

**Transfert du contrat :** En date du 1<sup>er</sup> octobre 2019, ArcelorMittal BASQUE a décidé de transférer 50% du contrat d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines à la société du groupe ArcelorMittal International Africa et ce avec date d'effet le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

**Prestations ou produits livrés ou fournis :** Le montant comptabilisé en charges en 2024 s'élève à KMAD 25 619.

**Sommes reçues ou versées :** Aucun décaissement n'a été effectué au titre de cette convention courant l'exercice 2024.

**Solde de la dette ou créance :** Le solde de la dette au 31 décembre 2024 au titre de cette convention s'élève à KMAD 72 647.

## 2.5 Convention écrite d'assistance permanente avec ARCELORMITTAL INTERNATIONAL AFRICA

**Entités et personnes concernées :** ArcelorMittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'ArcelorMittal INTERNATIONAL AFRICA.

**Nature et objet de la convention :** Prestations d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines.

**Modalités essentielles :** La convention conclue le 1<sup>er</sup> octobre 2019 accorde à ArcelorMittal INTERNATIONAL AFRICA une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires brut total hors taxes en contrepartie des prestations fournies.

**Prestations ou produits livrés ou fournis :** Le montant comptabilisé en charges en 2024 s'élève à KMAD 25 619.

**Sommes reçues ou versées :** En 2024, le montant décaissé au titre de cette convention est KAMD 22 847.

**Solde de la dette ou créance :** Le solde de la dette au 31 décembre 2024 au titre de cette convention s'élève à KMAD 9 125.

## 2.6 Convention écrite d'assistance permanente avec AL MADA

**Entités et personnes concernées :** AL MADA en tant qu'actionnaire détenant indirectement plus de 5% des actions de SONASID.

**Nature et objet de la convention :** Prestations d'assistance permanente en matière de stratégie générale, financière, administrative, comptable, juridique et fiscale ainsi qu'en matière de communication et de ressources humaines.

**Modalités essentielles :** La convention conclue le 31 mai 2006 prévoit le versement à AL MADA d'une rémunération égale à 1% du chiffre d'affaires brut total hors taxes.

**Prestations ou produits livrés ou fournis :** Le montant comptabilisé en charges en 2024 s'élève à KMAD 51 237.

**Sommes reçues ou versées :** En 2024, le montant décaissé au titre de cette convention est KAMD 57 958.

**Solde de la dette ou créance :** Le solde de la dette au 31 décembre 2024 au titre de cette convention s'élève à KMAD 19 251.

## 2.7 Convention écrite de don pour la fondation AL MADA

**Entités et personnes concernées :** AL MADA en tant qu'actionnaire détenant indirectement plus de 5% des actions de SONASID.

**Nature et objet de la convention :** Il s'agit ici d'une convention conclue le 1<sup>er</sup> janvier 2012 par laquelle SONASID accorde des dons à la fondation AL MADA.

**Prestations ou produits livrés ou fournis :** Au cours de l'exercice 2024, SONASID a accordé à la fondation AL MADA des dons pour un montant de KMAD 2 500.

**Sommes reçues ou versées :** En 2024, le montant décaissé au titre de cette convention s'élève à KMAD 2 500.

**Solde de la dette ou créance :** Le solde de la dette au 31 décembre 2024 au titre de cette convention est nul.

## 2.8 Convention écrite de gestion de trésorerie avec Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI)

**Entités et personnes concernées :** Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI), actionnaire détenant directement plus de 5% des actions de SONASID.

**Nature et objet de la convention :** Cette convention conclue le 31 mai 2006 prévoit la centralisation des opérations de trésorerie, de conseils et d'assistance dans le but d'optimiser à la fois le recours au crédit et le placement des excédents de trésorerie.

**Modalités essentielles :** Cette convention prévoit une rémunération du compte courant SONASID fixée à un taux de rendement moyen annuel de 2,75%.

**Prestations ou produits livrés ou fournis :** Aucun montant n'a été comptabilisé en produit au titre de cette convention en 2024.

**Sommes reçues ou versées :** Aucun encaissement ou décaissement n'a été effectué au titre de cette convention courant l'exercice 2024.

**Solde de la dette ou créance :** Le solde des créances et des dettes au titre de cette convention au 31 décembre 2024 est nul.

Casablanca, le 28 avril 2025

### Les Commissaires aux Comptes

#### Deloitte Audit



**Deloitte Audit**  
Bilal Kadi Mohammed Benabdellah  
Boulevard C. P. 2000, Le Marjane  
Casablanca  
Tél: 06 22 23 40 70 / 05 22 22 43 34  
Fax: 06 22 23 40 70 / 07 90

**Sakina Bensouda Korachi**  
Associée

#### PwC Maroc



**PwC Maroc**  
Lot 57 Tour CFC 19<sup>ème</sup> étage, Casa Anfa,  
20257 Hay Hassani - Casablanca  
T: +212 (0) 5 22 99 37 40 F: +212 5 22 23 88 70  
RC: 289127 TP: 27092125  
IF: 110000001257567045

**Mohamed Rqibate**  
Associé

# COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2024

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE - ACTIF

En milliers de dirhams	Note	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	14	2 915	4 419
Immobilisations corporelles	15	1 342 002	1 272 015
Immobilisations en droit d'usage		88 524	99 524
Autres actifs financiers	16	39 948	39 962
Créances d'impôt et taxes			
Impôts différés actifs		156 075	158 065
<b>Actifs non-courants</b>		<b>1 629 464</b>	<b>1 573 985</b>
Autres actifs financiers courants		2 451	9 922
Stocks et en-cours	17	1 011 899	975 673
Créances clients	18	1 752 346	1 314 860
Autres débiteurs courants	18	186 191	240 600
Trésorerie et équivalent de trésorerie	19	723 414	768 137
<b>Actifs courants</b>		<b>3 676 301</b>	<b>3 309 192</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 305 765</b>	<b>4 883 177</b>

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE - PASSIF

En milliers de dirhams	Note	31/12/2024	31/12/2023
Capital		390 000	390 000
Primes d'émission et de fusion		1 604	1 604
Réserves		1 343 714	1 357 260
Résultats net part du groupe		141 238	65 077
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires</b>	<b>20</b>	<b>1 876 556</b>	<b>1 813 941</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		2 783	2 547
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>		<b>1 879 339</b>	<b>1 816 488</b>
Provisions non courantes	21	59 799	59 799
Avantages du personnel	22	92 572	97 196
Dettes financières non courantes	23	100 020	109 759
Impôts différés passifs		205 700	216 158
Autres créditeurs non courants		15 222	17 865
<b>Passifs non courants</b>		<b>473 313</b>	<b>500 777</b>
Provisions courantes	21	26 461	26 901
Dettes financières courantes	23		
Dettes fournisseurs courantes	24	2 328 625	2 032 644
Autres créditeurs courants	24	598 027	506 367
<b>Passifs courants</b>		<b>2 953 113</b>	<b>2 565 912</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 426 426</b>	<b>3 066 689</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		<b>5 305 765</b>	<b>4 883 177</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers de dirhams	Note	31/12/2024	31/12/2023
Revenus	6	5 494 500	4 995 795
Autres produits de l'activité		-94 073	-112 448
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>5 400 427</b>	<b>4 883 347</b>
Achats	7	-4 391 150	-4 082 092
Autres charges externes	7	-359 254	-301 377
Frais de personnel	8	-226 140	-213 949
Impôts et taxes		-74 890	-63 044
Amortissements et provisions d'exploitation	9	-152 902	-136 648
Autres produits et charges d'exploitation		26 236	30 704
<b>Charges d'exploitation courantes</b>		<b>-5 178 100</b>	<b>-4 766 406</b>
<b>Résultat d'exploitation courant</b>		<b>222 327</b>	<b>116 941</b>
Cessions d'actifs		150	475
Résultats sur instruments financiers		-7 471	-14 484
Autres produits et charges d'exploitation non courants		-9 606	2 240
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>10</b>	<b>-16 927</b>	<b>-11 769</b>
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>		<b>205 400</b>	<b>105 172</b>
Produits d'intérêts		4 692	10 778
Charges d'intérêts		-15 588	-34 302
Autres produits et charges financiers		13 998	11 412
<b>Résultat financier</b>	<b>11</b>	<b>3 102</b>	<b>-12 112</b>
<b>Résultat avant impôts des entreprises intégrées</b>		<b>208 502</b>	<b>93 060</b>
Impôts sur les bénéfices	12	-78 507	-41 891
Impôts différés	12	11 747	14 082
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>141 742</b>	<b>65 251</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		504	174
<b>Résultat net - Part du groupe</b>		<b>141 238</b>	<b>65 077</b>
<b>Résultat net par action en dirhams</b>	<b>13</b>	<b>36,21</b>	<b>16,69</b>
- de base		36,21	16,69
- dilué		36,21	16,69

## ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers de dirhams	31/12/2024	31/12/2023
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>141 742</b>	<b>65 251</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Ecart actuariel sur les obligations des régimes à prestations définies	10 126	30 218
Effet d'impôts sur les éléments ci-dessus	-3 279	-9 490
<b>Sous total des éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat</b>	<b>6 847</b>	<b>20 728</b>
Autres éléments du résultat global nets d'impôts	6 847	20 728
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>	<b>148 589</b>	<b>85 979</b>
Dont Participations ne donnant pas le contrôle	504	174
<b>Dont Résultat global net - Part du Groupe</b>	<b>148 085</b>	<b>85 805</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En milliers de dirhams	31/12/2024	31/12/2023
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>141 742</b>	<b>65 251</b>
<b>Ajustements :</b>		
Elim. des amortissements et provisions	145 825	145 223
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	7 471	14 484
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-150	-475
Elim. des produits de dividendes		
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>294 888</b>	<b>224 483</b>
Elim. de la charge (produit) d'impôt	66 760	27 809
Elim. du coût de l'endettement financier net	15 588	34 302
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>377 236</b>	<b>286 594</b>
Incidence de la variation du BFR Impôts différés	-34 305	58 604
Impôts différés		
Impôts payés	-78 507	-41 891
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>264 424</b>	<b>303 307</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-200 952	-236 001
Variation des autres actifs financiers	14	
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	150	475
Dividendes reçus		
Intérêts financiers versés	-15 588	-34 302
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-216 376</b>	<b>-269 828</b>
Variations de dettes résultant de contrats location	-10 685	712
Dividendes payés aux actionnaires de la mère	-81 905	-117 000
Dividendes payés aux minoritaires	-181	
Variation des comptes courants associés		-692
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>-92 771</b>	<b>-116 980</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-44 723</b>	<b>-83 501</b>
Trésorerie d'ouverture	768 137	851 638
Trésorerie de clôture	723 414	768 137
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-44 723</b>	<b>-83 501</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers de dirhams	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Résultat	Total capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.12</b>	<b>390 000</b>	<b>1 604</b>	<b>1 367 225</b>	<b>85 930</b>	<b>1 844 760</b>	<b>2 280</b>	<b>1 847 040</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1			85 930	-85 930			
Résultat net de la période				65 077	65 077	174	65 251
Gains / pertes actuariels			30 125		30 125	93	30 218
Impôts relatifs aux autres éléments du résultat global			-9 490		-9 490		-9 490
Dividendes versés			-117 000		-117 000		-117 000
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2024.12</b>	<b>390 000</b>	<b>1 604</b>	<b>1 357 260</b>	<b>65 077</b>	<b>1 813 941</b>	<b>2 547</b>	<b>1 816 488</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1			65 077	-65 077			
Résultat net de la période				141 238	141 238	504	141 742
Gains / pertes actuariels			10 103		10 103	23	10 126
Impôts relatifs aux autres éléments du résultat global			-3 279		-3 279		-3 279
Dividendes versés			-81 905		-81 905	-181	-82 086
Autres transactions avec les actionnaires			-3 542		-3 542	-110	-3 652
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2024.12</b>	<b>390 000</b>	<b>1 604</b>	<b>1 343 714</b>	<b>141 238</b>	<b>1 876 556</b>	<b>2 783</b>	<b>1 879 339</b>

# NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

---

## SOMMAIRE

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

NOTE 2. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

NOTE 4. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PÉRIODE

NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES

NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

NOTE 11. RÉSULTAT FINANCIER

NOTE 12. IMPÔTS

NOTE 13. RÉSULTAT PAR ACTION

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

NOTE 18. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

NOTE 19. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

NOTE 20. CAPITAUX PROPRES

NOTE 21. PROVISIONS

NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

NOTE 23. DETTES FINANCIÈRES

NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION

NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS

NOTE 28. PASSIFS ÉVENTUELS

NOTE 29. PARTIES LIÉES

NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 31. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

NOTE 32. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

# NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Groupe SONASID intervient dans le secteur de l'industrie sidérurgique au Maroc. Premier Acteur dans le secteur du BTP, la société Sonasid est le leader sidérurgique marocain sur les produits longs (rond à béton & fil machines). Avec plus de 700 collaborateurs et à travers ses sites industriels situés à Nador et à Jorf Lasfar, Sonasid a une capacité de production annuelle de plus d'un million de tonnes destinée principalement au secteur de la construction nationale. Le groupe Sonasid se positionne également sur le marché des armatures industrielles et des armatures « bâtiment » à travers sa filiale Longometal Armatures.

## NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

- Une forte croissance du chiffre d'affaires, portée par des ventes en progression de +15 %
- Démarrage de la commercialisation du fil précontraint
- Hausse du résultat net part du groupe de 141 MDH, en hausse de +117 % par rapport à 2023
- Proposition de distribution d'un dividende de 39 DH par action.

## NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 3.1. Référentiel comptable

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de la circulaire n°03/19 relative aux opérations et informations financières de l'AMMC (l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux), version du 20 février 2019, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2024 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid donnent une image fidèle de sa situation financière, de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice annuel arrêté au 31 décembre 2024 conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés le 13 mars 2025 par le Conseil d'Administration.

Les normes, interprétations et amendements sont détaillés au niveau de la **note 3.24**.

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

### 3.2. Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en millions de dirhams (MDH), arrondis au million le plus proche, ils sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

### 3.3. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a conduit le Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes les accompagnants.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les immobilisations, les stocks, les impôts différés et les provisions.

#### a) Dépréciation des stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées parmi les charges d'exploitation courantes ou en charges de restructuration, le cas échéant, suivant la nature des montants concernés.

Les stocks de pièces de rechange sont dépréciés selon la méthode du slow-moving. Cette méthode permet de constater une provision statistique pour rotation longue du stock basée sur la date du dernier mouvement. La provision est calculée selon les règles ci-après :

- ▶ Articles obsolètes sont provisionnés automatiquement à 100% quel que soit leur nature
- ▶ Articles non obsolètes sont provisionnés selon leur nature
- ▶ Articles stratégiques : aucune provision n'est à constater
- ▶ Articles non stratégiques : à provisionner selon la grille ci-dessous

	% Provision
• Entre 1 et 2 ans	25%
• Entre 2 et 3 ans	50%
• Entre 3 et 4 ans	75%
• Plus de quatre ans	100%

## b) Dépréciation des créances clients et des prêts

Conformément à IFRS 9, une dépréciation des créances clients et des prêts est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de nos principaux clients peut avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

## c) Provisions

Le montant des provisions comptabilisé par le Groupe est basé sur la meilleure estimation de la sortie d'avantages économiques futurs à la date où le Groupe a comptabilisé cette obligation. Le montant des provisions est ajusté à chaque date de clôture en tenant compte de l'évolution éventuelle de l'estimation de la sortie d'avantages futurs attendue.

Lorsque l'effet temps est significatif sur l'évaluation d'une obligation de sortie d'avantages futurs, les provisions sont actualisées, l'effet de désactualisation étant comptabilisé ultérieurement en charges financières.

La provision pour risque foncier :

Provision pour risque foncier au 31/12/2024 s'élève à 53 MMAD.

Cette provision est calculée sur la base du risque lié aux oppositions en cours et de la révision potentielle des indemnités d'expropriation sur la base des derniers jugements.

L'évaluation du risque potentiel n'inclut pas les risques inhérents au dol.

## d) Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les estimations de bénéfices futurs sont réalisées à partir des budgets et prévisions de résultats comptables, ajustés des ajustements fiscaux. Ces estimations sont réalisées sur la base d'hypothèses de marché qui pourraient ne pas être confirmées dans le futur.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quel que soit leur échéance, doivent être compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles. Ainsi, chaque entité du Groupe a procédé à la compensation de ces impôts différés actifs et passifs.

## e) Provision pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations définies. Par ailleurs, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que la couverture médicale, les indemnités de départ en retraite et les médailles de travail font l'objet de provisions. L'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. (cf. Note 22)

## f) Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existant à la date de chaque clôture. (cf. Note 25)

## 3.4. Principes de consolidation

### 3.4.1. Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le groupe contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- (a) Il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet de l'investissement ;
- (b) Il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- (c) Il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

Pour déterminer si une entité du groupe exerce un contrôle sur une autre, il est tenu compte également de l'existence et de l'effet des droits de vote potentiels exerçables à la date d'arrêté des comptes. Cependant, la répartition entre le pourcentage d'intérêt du groupe et les intérêts minoritaires est déterminée sur la base du pourcentage actuel d'intérêt.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

### 3.4.2. Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats », le contrôle est considéré comme conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime du Groupe et des autres parties partageant le contrôle.

Le Groupe ne dispose pas actuellement dans son périmètre de consolidation d'entreprise associée ou de co-entreprise.

### 3.4.3. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe.

### 3.4.4. Retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

### 3.4.5. Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.

### 3.5. Conversion des opérations en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société Sonasid est le dirham, marocain, qui est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe.

Les transactions en monnaies étrangères (c'est-à-dire dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat.

### 3.6. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date de prise de contrôle, les éléments suivants :

- ▶ La juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ;
- ▶ Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- ▶ Les ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Les filiales du Groupe Sonasid ont été consolidées depuis la constitution. De ce fait aucun Goodwill n'a été constaté.

### 3.7. Immobilisations incorporelles

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont essentiellement des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

- **Logiciels** : de 3 à 4 ans

### 3.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité) suivantes :

#### • Immeubles et constructions :

	F 1*	F 2*	F 3*	F 4*	F 5*	F 6*	F 7*
• <b>Gros œuvres – Charpente métallique</b>	50 ans	50 ans	50 ans	25 ans	33 ans	40 ans	
• <b>Étanchéité, toiture et autres</b>	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans		
• <b>Agencements et aménagements</b>	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans		20 ans
• <b>Installations techniques fixes</b>	25 ans	25 ans	25 ans	20 ans	20 ans		
• <b>Menuiserie intérieure &amp; extérieure</b>	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans		

F1\* : constructions en dur <=R+2

F2\* : constructions en dur >R+2

F3\* : Bâtiment industriel en dur (entrepôt, magasins, etc)

F4\* : Bâtiment industriel- construction légère- structure métallique

F5\* : Bâtiment industriel- construction lourde- structure métallique

F6\* : Bâtiment en copropriété

F7\* : Aménagements extérieurs/terrains non construits.

• Installations techniques, matériel et outillage :	de 3 à 35 ans
• Matériel de transport :	de 1 à 9 ans
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers :	de 2 à 7 ans
• Autres immobilisations corporelles :	de 2 à 5 ans

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. L'ensemble des dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location.

A chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles et adapte les plans d'amortissement de façon prospective en cas de variation par rapport à l'exercice précédent.

### 3.9. Contrats de location

#### Définition d'un contrat de location :

Un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il octroie le droit d'utiliser un actif sous-jacent pendant une période déterminée, en échange d'une contrepartie. A la date de conclusion d'un contrat, le groupe Sonasid détermine s'il remplit les deux conditions cumulatives suivantes pour être qualifié de contrat de location : son exécution dépend de l'utilisation d'un actif identifié et il confère le droit de contrôler l'utilisation de cet actif identifié. Les contrats de location sont comptabilisés au bilan du Groupe, avec constatation :

- d'un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat,
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

#### Droits d'utilisation :

Le droit d'utilisation est évalué initialement à son coût à la date de prise d'effet du contrat, i.e. la date à laquelle l'actif sous-jacent est mis à disposition du Groupe. Le coût d'un droit d'utilisation comprend :

- Le montant initial de la dette de loyers,
- Les paiements d'avance, nets le cas échéant des avantages reçus du bailleur,
- Les coûts directs initiaux encourus, et
- Les coûts estimés de remise en état de l'actif loué, si applicable.

Le Groupe Sonasid amorti le droit d'utilisation sur une base linéaire sur la durée du contrat, ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent dans l'un des deux cas suivants :

- Le contrat transfère au preneur la propriété juridique du bien loué à l'issue du contrat, ou
- Preneur dispose d'une option d'achat de l'actif et son exercice est raisonnablement certain à la date de signature du contrat.

Comme pour les autres actifs corporels du Groupe, le droit d'utilisation est par ailleurs soumis aux tests de dépréciation, conformément à la norme IAS 36 Dépréciation d'actifs.

#### Dette de loyers :

La dette de loyers est évaluée initialement pour la valeur actualisée des paiements dus sur la durée du contrat. Ces paiements comprennent :

- Les loyers fixes (y compris ceux considérés comme fixes en substance) diminués des avantages à recevoir,
- Les pénalités de résiliation anticipée lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer l'option de sortie à la date de prise d'effet du contrat.

Pour déterminer la valeur actuelle des paiements de loyers, le Groupe utilise son taux marginal d'endettement à la date de prise d'effet du contrat lorsque le taux implicite du contrat n'est pas aisément déterminable. Il s'agit du taux que le preneur obtiendrait pour financer un actif de valeur identique, dans un environnement économique similaire, et sur une durée et avec des garanties similaires. Ce taux est déterminé sur la base des taux d'obligations d'Etat et des spreads de crédit spécifiques selon la localisation de l'actif loué et la durée du contrat, ajusté d'un facteur de duration afin de tenir compte du profil des paiements de loyers.

La dette de loyers est comptabilisée au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. A chaque clôture, elle est augmentée des intérêts de la période et diminuée du montant des paiements effectués.

La dette de loyers est réévaluée en cas de révision des loyers variables basés sur un indice ou un taux, ou lorsque le Groupe modifie son appréciation du caractère raisonnablement certain de l'exercice d'une option de renouvellement ou de résiliation anticipée. Dans un tel cas, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée pour un montant équivalent ou, si elle a déjà été ramenée à zéro, l'impact est comptabilisé en compte de résultat.

#### Durée des contrats de location

La durée d'un contrat de location correspond à la période non résiliable, augmentée (ou réduite) des périodes couvertes par une option de renouvellement (ou de résiliation) lorsque cette dernière est raisonnablement certaine d'être exercée. Le management exerce son jugement pour déterminer la durée d'un contrat de location lorsque ce dernier inclut des options de renouvellement exerçables uniquement par le Groupe. Il tient compte de tous les facteurs pertinents qui créent une incitation économique à exercer ou non l'option, tels que l'existence d'agencements significatifs entrepris dans les actifs immobiliers loués. Après la date de prise d'effet du contrat, le Groupe peut être amené à réviser la durée d'un contrat en cas d'évènement ou de changement de circonstance significatif sous son contrôle et qui affecte le caractère raisonnablement certain d'exercice (ou de non-exercice) d'une option de renouvellement, ou de résiliation.

#### Contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation au bilan des contrats de courte durée (i.e. contrats ayant une durée inférieure ou égale à 12 mois, sans option de renouvellement, à leur date de prise d'effet) et des contrats portant sur des actifs de faible valeur (comprenant principalement les locations d'équipements informatiques). Les loyers associés sont constatés en charge au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

### 3.10. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur (diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché peuvent, dans certains cas, être considérées comme des indices de perte de valeur.

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel, qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était distinctement Sonasid et Longometal.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et sa juste valeur sur le marché.

Ainsi, pour une filiale non cotée, la valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, sur une durée de cinq ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs et le coût moyen pondéré du capital diffèrent en fonction des UGT et des secteurs d'activités dans lesquels elles interviennent.

Pour une filiale cotée, la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) retenue est sa capitalisation boursière à moins que celle-ci soit inférieure à la valeur nette comptable, auquel cas, une estimation de la valeur d'utilité est effectuée.

Approche :

- Prise en compte de la capitalisation boursière si inférieure au montant des capitaux propres comme indice de perte de valeur ;
- Utilisation de la méthode DCF en se basant sur un BP validé par le Conseil d'Administration sur un horizon de 5 ans pour évaluer la valeur recouvrable des UGT ;
- Pour évaluer la valeur d'utilisation des actifs ;
- Sonasid est considérée comme une Unité Génératrice de trésorerie (interdépendance entre les usines).

### 3.11. Stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

### 3.12. Actifs financiers

Conformément à l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon les quatre catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat (« juste valeur par résultat ») ;
- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global recyclables (« juste valeur par capitaux propres – recyclables ») ;

- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global non recyclables (« juste valeur par capitaux propres – non recyclables ») ;

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

#### 3.12.1. Évaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

Les créances commerciales liées aux ventes de biens ou de services font l'objet de provisions pour dépréciation conformément aux dispositions de la méthode simplifiée prévues par la norme IFRS 9. Ces créances font ainsi l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues à maturité dès leur comptabilisation initiale sans qu'il soit procédé à une analyse de l'évolution du risque de crédit depuis cette comptabilisation.

Les pertes de crédit attendues à maturité sont calculées pour l'ensemble des créances commerciales (y compris celles non échues et/ou dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé) en utilisant une méthode statistique, basée sur des données historiques, retraitées le cas échéant des événements exceptionnels passés et d'informations observables prospectives.

Ces provisions statistiques sont déterminées par classe homogène de créances commerciales, en fonction de la nature des activités, des produits et des clients et permettent de refléter le taux de perte attendue à maturité en fonction de l'ancienneté des créances commerciales. Ce taux de perte fait l'objet d'un suivi régulier.

L'application de la norme IFRS 9 n'a pas d'impact significatif pour le Groupe Sonasid. La politique comptable concernant les créances clients est détaillée au niveau de la **note 18**.

#### 3.12.2. Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur les lignes instruments dérivés en actifs financiers courants ou non courants ou passifs financiers courants ou non courants. L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés peut se résumer de la manière suivante :

Application de la comptabilité de couverture :

- Pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants au bilan, la partie couverte de ces éléments est évaluée à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en résultat et compensée pour la part efficace par les variations symétriques de juste valeur des instruments dérivés ;
- Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement en autres éléments du résultat global et la part inefficace impacte les autres produits et charges financiers ;
- Pour la couverture d'investissement net à l'étranger, le gain ou la perte résultant de la couverture sera différé en autres éléments du résultat global jusqu'à la cession totale ou partielle de l'investissement.

Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat.

### 3.13. Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

### 3.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds de caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à court ou moyen terme sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs à activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires liés à des opérations de financement sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

### 3.15. Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, sauf dans la mesure où l'actif ou le passif d'impôt différé est généré par :

- a) la comptabilisation initiale du goodwill, ou ;
- b) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
  - n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
  - au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale) ; et
  - ne donne pas lieu, au moment de la transaction, à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible d'un montant égal.

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quel que soit leur échéance, doivent être compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles.

Ainsi, chaque entité du Groupe a procédé à la compensation de ses impôts différés actifs et passifs.

### 3.16. Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays (essentiellement le Maroc pour le Groupe).

Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

Les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...
- Le groupe comptabilise immédiatement la totalité des écarts actuariels en OCI car cela est requis par la norme IAS 19.

Les indemnités de départ en retraite font également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée.

### 3.17. Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en autres charges d'exploitation. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation du site en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation dudit site.

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et engendrant des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite liée à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressource, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan). Lorsque le Groupe ne dispose pas d'un échéancier de reversement fiable ou lorsque l'effet du passage du temps est non significatif, l'évolution de ces provisions se fait sur la base des coûts non actualisés. Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

### 3.18. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission, de fusion ou d'apport.

### 3.19. Passifs financiers

#### 3.19.1. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location la dette financière constatée en contrepartie de l'actif droit d'utilisation est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

#### 3.19.2. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers concernent essentiellement les dettes fournisseurs et les autres crédettes. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. Unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...

### 3.20. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du Groupe sont composés principalement des natures suivantes de chiffre d'affaires :

- ▶ Ventes de marchandises ;
- ▶ Ventes de biens et services produits ;

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis et pour un montant de la contrepartie que le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services.

Ce principe fondamental est présenté sous forme d'un modèle en cinq étapes :

- Identifier les contrats avec des clients,
- Identifier les obligations de prestation prévues au contrat,
- Déterminer le prix de transaction,

- Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat, et
- Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque le Groupe a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les produits des loyers sont comptabilisés de façon linéaire sur les durées fermes des baux. En conséquence, les dispositions particulières et avantages définis dans les contrats de bail (franchise, droit d'entrée...) sont étalés sur la durée ferme du bail.

Les remises commerciales ou rabais pour quantité sont comptabilisés en déduction du revenu à l'exception des actions commerciales prenant la forme d'attribution de produits gratuits qui sont comptabilisés dans le coût des ventes et provisionnés conformément aux dispositions d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Les produits des activités ordinaires relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

### 3.21. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans le paragraphe « chiffre d'affaires ».

### 3.22. Coût de l'endettement net

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur les emprunts bancaires, les emprunts obligataires et les autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement).

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

### 3.23. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

### 3.24. Liste des normes et interprétations :

#### Normes, interprétations et amendements d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

L'Union européenne a adopté les textes suivants qui sont d'application obligatoire par le Groupe pour son exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Amendements à la norme IAS 1, « Présentation des états financiers : classification des passifs comme courant ou non-courant ». Ces amendements n'affectent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière - et non le montant ou le moment de la comptabilisation d'un actif, des produits ou des charges du passif ou les informations que les entités divulguent à propos de ces éléments.
- Amendements à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » et IFRS 7 « Instruments financiers : Disclosures » : Accords de financement avec les fournisseurs. L'amendement décrit les caractéristiques pour lesquelles une entité devra fournir des informations supplémentaires concernant l'impact des accords de financement avec les fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité.
- Amendements à la norme IFRS 16 « Contrats de location » : Passif locatif dans le cadre d'une cession-bail. Les modifications expliquent comment une entité comptabilise une cession-bail après la date de la transaction, en particulier lorsque tout ou partie des paiements de location sont des paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux.

Ces nouveaux textes n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

#### Normes, interprétations et amendements non obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et non encore adoptés par l'Union européenne

- Amendements à IAS 21 « Les effets des variations des taux de change : absence d'échangeabilité » (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025).
- Amendements à IFRS 9 et à IFRS 7: Portant sur la classification et la mesure des instruments financiers (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026).
- IFRS 18 " Présentation et informations à fournir dans les états financiers ", (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2027). Les nouveaux concepts clés introduits dans IFRS 18 concernent :
  - La structure du compte de résultats ;
  - Les informations nécessaires à fournir dans les états financiers pour certaines mesures de performance du résultat qui sont rapportées en dehors des états financiers de l'entité (c'est-à-dire les mesures de performance alternatives définies par la direction) ;
  - Les principes améliorés sur l'agrégation et la désagrégation qui s'appliquent aux états financiers primaires et aux notes en général.
- IFRS 19 « Filiales sans obligation de rendre des comptes publics » : Informations à fournir, (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2027). La norme IFRS 19 permet aux filiales éligibles d'utiliser les normes comptables IFRS avec des informations à fournir réduites.

Ces nouveaux textes sont en cours d'analyse par le Groupe lorsqu'elles lui sont applicables.

### 3.25. Evaluation à la juste valeur (IFRS 13)

#### 3.25.1. Hiérarchie de la juste valeur

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou mentionnée dans les présents états financiers sont classés selon la hiérarchie prévue par la norme IFRS 13.

En effet, cette norme classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

##### Niveau 1 :

Les données de ce niveau s'entendent des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

##### Niveau 2 :

Les données d'entrée de ce niveau 2 sont des données, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

##### Niveau 3 :

Les données d'entrée de ce niveau sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables.

Le Groupe Sonasid dispose d'instruments financiers de niveau 2 pour 2,5 MMAD. **(C.f Note 25)**

#### 3.25.2. Techniques d'évaluation

Les titres cotés sont évalués au cours de bourse de clôture, sauf lorsque ce dernier est jugé impertinent par rapport à la valeur des titres concernés.

Les titres non cotés sont évalués en fonction de leur valeur recouvrable.

Les instruments dérivés sont évalués à leur valeur marché à la date de clôture.

## NOTE 4. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE L'EXERCICE

### 4.1. Cessions

Le Groupe n'a procédé à aucune cession d'entité avec **perte de contrôle** au cours de l'année 2024.

### 4.2. Acquisitions

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition avec **prise de contrôle** de nouvelles entités au cours de l'année 2024.

## NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe Sonasid intervient principalement dans le secteur de la sidérurgie. L'activité du groupe est intégrée verticalement, les produits commercialisés ne comportent pas des risques et génèrent une rentabilité sensiblement différente.

Le Groupe opère exclusivement dans le secteur de la sidérurgie et commercialise quatre types de produits : la Billette, le Rond à Béton, le Fil Machine, la Fibre et le Fil tréfilé.

Ainsi le volume de ventes de Sonasid s'établit à 721 kt en 2024 est se réparti ainsi :

- Rond à béton : 654 kt
- Fil Machine : 42 kt
- Billette : 21 kt
- Fibre & Fil tréfilé : 4,2 Kt

Par ailleurs, la quasi-totalité de son activité est réalisée au Maroc, de ce fait, aucun niveau d'information sectorielle ou par zone géographique n'a été retenu.

EN MILLIONS DE MAD	SONASID	LMAR	Total
• Chiffre d'affaires Maroc	4.510,7	845,9	5.356,6
	97%	100%	
• Chiffre d'affaires à l'étranger	137,9	-	137,9
	3%	0%	
<b>Total</b>	<b>4.649,6</b>	<b>846,9</b>	<b>5.494,5</b>

Les principaux clients du Groupe représentant plus de 40% du Chiffre d'affaires global sont détaillés au niveau du tableau suivant :

EN MILLIONS DE MAD	Pourcentage du CA
LONGOMETAL AFRIQUE	18%
SGTM	6%
SMM.SOCODAM.DAV sa	6%
SORIMAC	4%
SOFABEME	3%
SODEFER DE DETROIT SARL	2%
GUARI METAL	2%
TGCC	1%
<b>Pourcentage Total</b>	<b>43%</b>

## NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires du Groupe Sonasid se décomposent de la manière suivante :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Chiffre d'affaires	5.494,5	4.995,8
• Autres produits de l'activité	- 94,1	- 112,4
<b>TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>5.400,4</b>	<b>4.883,3</b>

Les autres produits de l'activité correspondent à la variation du stock des produits finis.

Le chiffre d'affaires se décompose globalement comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Production vendue de biens et services	5.096,8	4.642,2
• Ventes de Marchandises en l'état	397,7	353,6
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>5.494,5</b>	<b>4.995,8</b>

## NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Les achats et les autres charges externes se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Achats revendus de marchandises	- 21,5	- 98,0
• Achats consommés de matières et fournitures	- 4.369,6	- 3.984,1
<b>ACHATS</b>	<b>- 4.391,2</b>	<b>- 4.082,1</b>
• Loyers opérationnels	- 3,9	3,6
• Entretien et réparations	- 6,1	- 5,8
• Rémunération de personnel extérieur à l'entreprise	- 14,3	- 11,7
• Charges externes diverses	- 334,9	- 287,5
<b>AUTRES CHARGES EXTERNES</b>	<b>- 359,3</b>	<b>- 301,4</b>
<b>TOTAL ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES</b>	<b>- 4.750,4</b>	<b>- 4.383,5</b>

## NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

### 8.1. Frais de personnel

Les charges de personnel de l'année 2024 sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Salaires et traitements	- 162,7	- 152,6
• Autres charges sociales	- 57,9	- 55,1
• Dotations nettes aux provisions pour avantages du personnel	- 5,5	- 6,2
<b>TOTAL</b>	<b>- 226,1</b>	<b>- 213,9</b>

## 8.2. Effectifs moyens

Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration globale se ventilent comme suit :

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	31-déc-24	31-déc-23	Var %
• Cadres	146	130	12,3%
• Non-cadres	587	586	0,2%
<b>TOTAL</b>	<b>733</b>	<b>716</b>	<b>2,4%</b>

## 8.3. Rémunérations des organes d'administration et de direction

L'information relative à la rémunération des organes d'administration et de direction figure dans la **note 29** relative aux parties liées.

## NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les variations d'amortissements et de provisions ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant pour les périodes closes les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024 se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
<b>AMORTISSEMENTS NETS IMPACTANT LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT</b>		
• Immobilisations incorporelles	- 1,8	- 2,0
• Immobilisations corporelles	- 123,7	- 117,4
• Immobilisations en droit d'usage	- 15,6	- 19,7
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>- 141,1</b>	<b>- 139,0</b>
<b>PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR NETTES IMPACTANT LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT</b>		
• Immobilisations	0,3	
• Stocks	17,3	11,1
• Créances	- 29,9	- 8,8
• Provisions pour risques et charges	0,4	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>- 11,9</b>	<b>2,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 152,9</b>	<b>- 136,6</b>
<b>DONT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>- 152,9</b>	<b>- 136,6</b>
<b>DONT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES</b>		

Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les **notes 14 et 15** de ces états financiers.

Le détail des variations des pertes de valeur relative aux stocks et aux créances est inclus dans les **notes 17 et 18** de ces états financiers.

Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la **note 21** de ces états financiers.

## NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation s'analysent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Cession d'actifs	0,2	0,5
• Résultats sur dérivés de change – Trading	- 7,5	- 14,5
• Autres produits et charges d'exploitation	26,2	30,7
• Autres produits et charges d'exploitation non courante*	- 9,6	2,2
<b>TOTAL PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>9,3</b>	<b>18,9</b>

\* Ce poste est détaillé dans le tableau suivant

### 10.1. Autres produits et charges d'exploitation non courants

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Autres produits non courants	3,9	23,1
• Autres charges non courantes	- 13,5	- 20,9
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON COURANTS</b>	<b>- 9,6</b>	<b>2,2</b>

### 10.2. Résultats sur dérivés

Ce poste enregistre principalement la variation de juste valeur des dérivés de change en Trading.

## NOTE 11. RÉSULTAT FINANCIER

Les résultats financiers au 31 décembre 2024 et décembre 2023 se décomposent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
<b>PRODUITS D'INTÉRÊTS</b>	<b>4,7</b>	<b>10,8</b>
<b>CHARGES D'INTÉRÊTS</b>	<b>-15,6</b>	<b>-34,3</b>
• Reprises des pertes de valeur		
• Gains et pertes de change	14,0	11,4
• Autres charges financières		
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>14,0</b>	<b>11,4</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>3,1</b>	<b>-12,1</b>

Le poste « produits d'intérêts » comprend essentiellement les intérêts sur les placements des excédents de trésorerie.

Le poste « Autres charges financières » est lié à l'impact de l'actualisation des provisions pour risques et charges conformément à IAS 37.

## NOTE 12. IMPÔTS

### 12.1. Charge d'impôt

#### 12.1.1. Reconnue en compte de résultat

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, s'analyse comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24		31-déc-23	
<b>CHARGE D'IMPÔT COURANT</b>				
• Charge de l'exercice	-	78,6	-	41,9
• Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs		0,1		-
	-	<b>78,5</b>	-	<b>41,9</b>
<b>CHARGES / PRODUITS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>				
• Variations des différences temporaires		13,2		15,2
• Variations des taux d'imposition	-	1,5	-	1,1
• Variation des déficits fiscaux antérieurs				
		<b>11,7</b>		<b>14,1</b>
<b>CHARGE / PRODUIT TOTAL D'IMPÔT</b>	-	<b>66,8</b>	-	<b>27,8</b>

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période.

#### 12.1.2. Impôts différés comptabilisés au bilan

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	Variation	V.jv écarts actuariels	Var taux n/ n-1	31-déc-24
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS - ACTIF</b>					
• Provenant des différences temporaires	119,4	1,6	-	-	119,9
• Provenant des retraitements IFRS	38,7	0,8	-	3,3	36,2
<b>TOTAL</b>	<b>158,1</b>	<b>2,4</b>	-	<b>3,3</b>	<b>156,1</b>
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS - PASSIF</b>					
• Provenant des différences temporaires	-	-	-	-	-
• Provenant des retraitements IFRS	216,2	-	10,8	-	205,7
<b>TOTAL</b>	<b>216,2</b>	<b>-</b>	<b>10,8</b>	<b>-</b>	<b>205,7</b>
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS - NET</b>	<b>-</b>	<b>58,1</b>			<b>-</b>

#### 12.1.3. Preuve d'impôt

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24		31-déc-23	
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>141,7</b>		<b>65,3</b>
• Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence				
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (HORS S.M.E)</b>		<b>141,2</b>		<b>65,1</b>
• Impôt sur les bénéfices	-	78,5	-	41,9
• Impôts différés		11,7		14,1
<b>TOTAL CHARGE FISCALE</b>	-	<b>66,8</b>	-	<b>27,8</b>
<b>RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS (HORS S.M.E)</b>		<b>208,5</b>		<b>93,1</b>
• Taux effectif d'impôt (Total charge fiscale / Résultat comptable avant impôts)	-	0,3	-	0,3
• Impôt sur différences permanentes		1,9		
• Régularisation sur IS				
• Ajustements de la charge d'impôt provenant d'exercice antérieurs		0,1		
• Cotisation minimale				
• Autres différences	-	2,5	-	2,3
<b>CHARGE FISCALE THÉORIQUE RECALCULÉE</b>	-	<b>67,3</b>	-	<b>25,5</b>
<b>TAUX D'IMPÔT LÉGAL AU MAROC (CHARGE FISCALE RECALCULÉE / RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IMPÔTS)</b>	-	<b>0,32</b>	-	<b>0,27</b>

La variation du taux d'impôt résulte des nouvelles dispositions de la Loi de Finance 2023 qui a introduit une augmentation progressive du taux d'impôt (IS) :

- 2023 : Taux IS 32% + CSS 5% = 37%
- 2024 : Taux IS 33% + CSS 5% = 38%
- 2025 : Taux IS 34% + CSS 5% = 39%

Ainsi les impôts différés ont été ajustés en conséquence en fonction du taux d'imposition applicable au cours de la période de reversement des différences temporaires (IAS 12).

## NOTE 13. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	31-déc-24	31-déc-23
Nombre moyen pondéré :	3.900.000	3.900.000
• d'actions ordinaires émises		
• d'actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat		
• d'actions d'auto-détention		
<b>NOMBRE D'ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION</b>	<b>3.900.000</b>	<b>3.900.000</b>
• Nombre d'instruments dilutifs		
<b>NOMBRE D'ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION</b>	<b>3.900.000</b>	<b>3.900.000</b>

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

Le résultat de base par action est de 36,21 Dirhams au 31 décembre 2024 contre 16,69 Dirhams au 31 décembre 2023.

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	31-déc-24	31-déc-23
• Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère	141,2	65,1
• Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	3.900.000	3.900.000
<b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>36,21 MAD</b>	<b>16,69 MAD</b>
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>36,21 MAD</b>	<b>16,69 MAD</b>

## NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

EN MILLIONS DE MAD	Logiciels	Concessions brevets et droits similaires	Autres	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>				
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023</b>	<b>55,6</b>			<b>55,6</b>
• Acquisitions	0,7			0,7
• Autres mouvements				
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>56,3</b>			<b>56,3</b>
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024</b>	<b>56,3</b>			<b>56,3</b>
• Acquisitions			0,3	0,7
• Autres mouvements				
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>56,3</b>		<b>0,3</b>	<b>56,6</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS</b>				
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023</b>	<b>49,9</b>			<b>49,9</b>
• Amortissements	2,0			2,0
• Autres mouvements				
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>51,9</b>			<b>51,9</b>
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024</b>	<b>51,9</b>			<b>51,9</b>
• Amortissements	1,8			1,8
• Autres mouvements				
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>53,7</b>			<b>53,7</b>
<b>VALEURS NETTES</b>				
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>4,4</b>			<b>4,4</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>2,6</b>			<b>2,9</b>

## NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EN MILLIONS DE MAD	Terrains	Construction	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>						
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023</b>	<b>267,9</b>	<b>749,0</b>	<b>3.739,7</b>	<b>50,0</b>	<b>56,1</b>	<b>4.862,8</b>
• Acquisitions	0,5	2,9	115,8	97,6	2,2	219,0
• Cessions			-0,0		-4,5	-4,5
• Autres mouvements			107,3	-108,3	1,1	0,0
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>268,4</b>	<b>752,0</b>	<b>3.962,8</b>	<b>39,3</b>	<b>54,8</b>	<b>5.077,2</b>
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024</b>	<b>268,4</b>	<b>752,0</b>	<b>3.962,8</b>	<b>39,3</b>	<b>54,8</b>	<b>5.077,2</b>
• Acquisitions				196,7	0,2	196,9
• Cessions			-0,0		0,0	-0,0
• Ajustements			-7,9			-7,9
• Autres mouvements			189,4	-194,1	4,6	0,0
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>268,4</b>	<b>752,0</b>	<b>4.144,3</b>	<b>42,0</b>	<b>59,6</b>	<b>5.266,2</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS</b>						
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023</b>	<b>-24,1</b>	<b>-572,0</b>	<b>-3.045,0</b>		<b>-51,3</b>	<b>-3.692,4</b>
• Amortissements	-0,7	-26,6	-88,1		-1,9	-117,4
• Cessions			0,0		4,5	4,5
• Autres mouvements						
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>-24,8</b>	<b>-598,7</b>	<b>-3.133,1</b>		<b>-48,7</b>	<b>-3.805,2</b>
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024</b>	<b>-24,8</b>	<b>-598,7</b>	<b>-3.133,1</b>		<b>-48,7</b>	<b>-3.805,2</b>
• Amortissements	-0,8	-33,6	-87,4		-2,0	-123,7
• Reprise de perte de valeur	0,0				0,3	0,3
• Cessions			0,0			0,0
• Autres mouvements			6,0		-1,6	4,4
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>-25,5</b>	<b>-632,2</b>	<b>-3.214,5</b>		<b>-51,9</b>	<b>-3.924,2</b>
<b>VALEURS NETTES</b>						
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>243,6</b>	<b>153,3</b>	<b>829,7</b>	<b>39,3</b>	<b>6,2</b>	<b>1.272,0</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>242,8</b>	<b>119,7</b>	<b>923,1</b>	<b>42,0</b>	<b>14,4</b>	<b>1.342,0</b>

### Immeubles de placement

Le Groupe ne dispose pas d'immeubles de placement au 31 décembre 2024.

## NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
<b>PART NON COURANTE</b>		
• instruments financiers dérivés		
• actifs financiers		
• prêts et créances	39,9	40,0
<b>TOTAL</b>	<b>39,9</b>	<b>40,0</b>
<b>PART COURANTE</b>		
• Instruments financiers dérivés	2,5	9,9
• actifs financiers		
• prêts et créances		
<b>TOTAL</b>	<b>2,5</b>	<b>9,9</b>
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>42,4</b>	<b>49,9</b>

Le montant des prêts et créances correspond à des dépôts et cautionnements (cautions d'eau, cautions d'électricité).

### 16.1. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés concernent les couvertures de charge à terme qualifiés de Trading. **(C.f Note 25)**

### 16.2. Prêts et créances

Les prêts et créances se décomposent en valeur nette comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
<b>PART NON COURANTE</b>		
• Prêts au personnel		
• Dépôts et cautionnements	39,9	40,0
<b>TOTAL</b>	<b>39,9</b>	<b>40,0</b>

## NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Stocks de marchandises	15,9	12,1
• Stocks de matières et fournitures consommables	592,3	483,2
• En-cours de production	176,8	160,1
• Stocks de produits finis intermédiaires	304,5	415,3
<b>TOTAL DES STOCKS EN VALEUR BRUTE</b>	<b>1.089,5</b>	<b>1.070,6</b>
<b>MONTANT DE LA PERTE DE VALEUR EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>- 95,0</b>	<b>- 106,1</b>
• Perte de valeur constatée sur la période		
• Reprise de perte de valeur suite à des sorties et des cessions		
• Reprise de perte de valeur devenue sans objet	17,3	11,1
• Autres mouvements		
<b>MONTANT DE LA PERTE DE VALEUR EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>- 77,6</b>	<b>- 95,0</b>
<b>TOTAL STOCKS, NET</b>	<b>1.011,9</b>	<b>975,7</b>

## NOTE 18. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

La valeur brute et la valeur de réalisation des créances clients et autres débiteurs au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Clients et comptes rattachés	2.117,0	1.649,6
• Dépréciation clients et comptes rattachés	- 364,6	- 334,7
<b>TOTAL CRÉANCES CLIENTS</b>	<b>1.752,3</b>	<b>1.314,9</b>
• Fournisseurs débiteurs - Avances et acomptes	27,1	19,2
• Personnel – débiteur	0,4	0,4
• Etat – débiteur	142,9	193,6
• Autres débiteurs	13,3	22,7
• Compte de régularisation – Actif	2,5	4,6
<b>TOTAL AUTRES DÉBITEURS COURANTS</b>	<b>186,2</b>	<b>240,6</b>

### Politique comptable concernant les créances clients

L'intégralité des créances sont couvertes par des cautions à première demande et une assurance crédit client. Une provision Bad Debt est constatée au moment de l'impayé à hauteur de :

- 10 % du montant de la créance pour les clients dénommés (couverture assurantielle de 90 %),
- 30 % pour les clients non dénommés (couverture assurantielle de 70 %).

Le solde non couvert par l'assurance fait l'objet d'une provision complémentaire, systématiquement comptabilisée dès la réception de l'indemnisation par l'assureur.

## NOTE 19. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à douze mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Titres et valeurs de placement	535,9	480,2
• Banque	186,9	287,7
• Autres comptes de trésorerie	0,7	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>723,4</b>	<b>768,1</b>

Les titres et valeurs de placement (TVP) inscrits à l'actif du bilan sont constitués d'actions de SICAV/ OPCVM, représentant des placements financiers à court terme, réalisés dans une optique de gestion de trésorerie.

## NOTE 20. CAPITAUX PROPRES

### 20.1. Politique de Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit :

- ▶ Ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires ;
- ▶ Rembourser du capital aux actionnaires ;
- ▶ Émettre de nouvelles actions ; ou
- ▶ Vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

Le Groupe utilise différents indicateurs, dont le levier financier (endettement net / capitaux propres), qui fournit aux investisseurs une vision de l'endettement du Groupe comparativement au total des capitaux propres. Ces fonds propres incluent notamment la réserve des variations de valeur des couvertures des flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

### 20.2. Variation des capitaux propres part du Groupe

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-24	31-déc-23
• Capitaux propres consolidés en début d'exercice	1.813,9	1.844,8
• Dividendes versés	- 81,9	- 117,0
• Autres variations	3,3	20,6
• Augmentation de capital		
• Résultat net (Part du Groupe) de la période	141,2	65,1
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE</b>	<b>1.876,6</b>	<b>1.813,9</b>

### 20.3. Variation des réserves Groupe

Les réserves se décomposent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-24	31-déc-23
• Réserve légale	39,0	39,0
• Réserve de conso Groupe		
• Autres réserves Groupe	444,1	462,4
• Autres réserves	857,6	850,0
• Report à nouveau	3,0	5,8
<b>RÉSERVES GROUPE</b>	<b>1.343,7</b>	<b>1.357,3</b>

- Les autres réserves Groupe comprennent l'impact de la première adoption des normes IAS/ IFRS. Leur variation entre 2024 et 2023 a pour origine les impacts des retraitements IFRS au 31 décembre 2024, notamment les écarts actuariels selon IAS 19.
- Les autres réserves comprennent les réserves réglementées et les réserves facultatives de la société Sonasid. La variation s'explique par la distribution des dividendes.

### 20.4. Variation des intérêts minoritaires

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-24	31-déc-23
• Intérêts minoritaires en début d'exercice	2,55	2,28
• Dividendes versés	- 0,18	
• Autres variations	- 0,09	0,09
• Résultat de l'exercice	0,50	0,17
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES DE LA CLÔTURE</b>	<b>2,78</b>	<b>2,55</b>

## NOTE 21. PROVISIONS

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Litiges	0,1	0,1
• Autres risques	86,1	86,6
<b>TOTAL</b>	<b>86,3</b>	<b>86,7</b>
<b>DONT:</b>		
• Part non courante	59,8	59,8
• Part courante	26,5	26,9

La variation de ces provisions entre 2023 et 2024 s'analyse comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	Solde au 31 décembre 2023	Dotations de l'exercice	Reprise provisions	Solde au 31 décembre 2024
• Litiges	0,1			0,1
• Autres risques	86,6		- 0,4	86,1
<b>TOTAL</b>	<b>86,7</b>			<b>86,3</b>
<b>DONT:</b>				
• Part non courante	59,8			59,8
• Part courante	26,9		- 0,4	26,5

## NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les engagements du Groupe SONASID ne sont pas couverts par des actifs de couverture. Les niveaux des provisions au 31 décembre 2024 :

Groupe	SONASID				Total
	SONASID		Longometal		
Avantages	IDR	Maladie	IDR	Maladie	
	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	
<b>Provisions au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>-7.621</b>	<b>-81.005</b>	<b>-175</b>	<b>-8.398</b>	<b>-97.198</b>
• coût de service de la période	-821	-7.467	-24	-1.069	-9.381
• Reprises pour utilisation/Prestations payées	546	3.161	0	172	3.880
• Variation de périmètre	0	0	0	0	0
• Business combination (seulement si significatif)	0	0	0	0	0
• Impact capitaux propres (correction erreur)	0	0	0	0	0
• Ecart actuariels	-370	9.738	6	752	10.127
<b>Provisions au 31 décembre 2024</b>	<b>-8.265</b>	<b>-75.572</b>	<b>-192</b>	<b>-8.544</b>	<b>-92.573</b>

Résumé des principales dispositions des régimes.

### A. Indemnités de Fin de Carrière

Les salariés du Groupe SONASID perçoivent une indemnité au moment de leur départ en retraite.

Cette indemnité est soumise aux charges sociales, et dépend de la catégorie socioprofessionnelle du salarié. Les modalités de calcul en sont présentées ci-dessous :

Catégorie Socioprofessionnelle (CSP)	Indemnité en MAD
• Personnel d'exécution	30 000
• Agent de maîtrise	35 000
• Cadre	40 000
• Cadre directeur	50 000

### B. Couverture de Frais de santé

SONASID offre une couverture médicale à ses salariés et retraités par le biais de contrats d'assurance. Sous réserve d'être présent au moment du départ à la retraite, la couverture médicale est viagère pour tout le personnel du Groupe SONASID.

Les conjoints et les ayants droit bénéficient de la couverture médicale tant que l'ouvrant droit (i.e. le retraité) est en vie. En cas de décès de ce dernier, ils ne sont plus couverts par le contrat.

L'assurance couvre les frais médicaux engagés à un taux généralement compris entre 70 % et 80 %.

Par ailleurs, le contrat d'assurance prévoit des frais de gestion à la charge de l'employeur à hauteur de 38 % des sommes remboursées.

## BASE ACTUARIELLE

### ► Méthode actuarielle

La méthode actuarielle utilisée pour ces évaluations est la « projected unit credit method » (« PUC Proratée ») :

L'indemnité susceptible d'être versée d'après les accords en vigueur dans l'entreprise, est estimée pour chaque participant à partir de ses données personnelles projetées (ancienneté et salaire) à l'âge de versement de la prestation.

Les engagements de la société envers le participant (Valeur Actuarielle des Prestations Futures ou VAP) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- De la probabilité de présence du participant dans l'entreprise et de survie jusqu'au versement de la prestation,
- De l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements globaux, calculés pour la carrière totale projetée du participant, sont ensuite repartis uniformément sur chacun des exercices, passés et futurs, entraînant une attribution de droits auprès du régime pour le participant.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dette Actuarielle) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ».

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation est appelée Coût des services rendus ou Coût Normal. Elle correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire que le participant aura effectuée à la fin de cet exercice.

Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de la société.

La durée résiduelle moyenne probable est la moyenne des durées restantes jusqu'au versement de la prestation considérée, pondérée par les probabilités de décès et de mobilité. Elle est nulle pour les retraités.

### ► Hypothèses actuarielles

HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES		
DATE D'ÉVALUATION	31.12.2024	31.12.2023
TAUX D'INFLATION	1,50%	1,50%
TAUX D'INFLATION MÉDICALE	4%	4%
TAUX D'ACTUALISATION		
• Frais de Santé	4,90%	6,40%
• Indemnités de Fin de Carrière	4,10%	5,00%
TAUX MOYEN DE CHARGES SOCIALES	15,00%	15,00%
TAUX D'AUGMENTATION DES RÉMUNÉRATIONS ( BRUT D'INFLATION )	3,50%	3,50%
TAUX DE REVALORISATION DES INDEMNITÉS FORFAITAIRES	1,50%	1,50%
HYPOTHÈSES DÉMOGRAPHIQUES		
MORTALITÉ	TG CIMR 2012	
INVALIDITÉ	Non prise en compte	
TAUX DE MOBILITÉ PAR TRANCHES D'ÂGES		
TRANCHES D'ÂGES	Cadres	Non Cadres
• 29 ans et avant	20.00 %	10.00%
• 30 à 34 ans	10.00 %	5.00 %
• 35 à 39 ans	7.50 %	3.75%
• 40 à 44 ans	5.00 %	2,50%
• 45 à 49 ans	2.00 %	1,00%
• 50 ans et plus	0.00%	0.00%
TAUX D'OCCUPATION JUSQU'À LA RETRAITE	Identique à celui de la date d'évaluation 60 ans	
ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE		

### ► Sensibilité des résultats

#### a) Indemnités de Fin de Carrière

L'impact du taux d'actualisation (+1%) sur le niveau des engagements a été mesuré. Il est présenté dans le tableau suivant :

Montants en KMAD	Engagements 31 décembre 2024	Coût Normal 2025
+1% du taux d'actualisation	7.549	435

#### b) Couverture Frais de Santé en période de retraite

L'impact du taux d'inflation médicale (+1%) et du taux d'actualisation (+1%) sur le niveau des engagements a été mesuré. Il est présenté dans le tableau suivant :

Montants en KMAD	Engagements 31 décembre 2024	Coût Normal 2025
+1% du taux d'inflation	91.234	3.614
+1% du taux d'actualisation	63.615	2.106

## NOTE 23. DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières courantes et non courantes du Groupe se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Dettes liées aux contrats à droit d'usage	100,0	109,8
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES</b>	<b>100,0</b>	<b>109,8</b>
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>109,8</b>

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Dettes de location à moins d' 1 ans	12,5	13,3
• Dettes de location à plus d' 1 ans	87,5	96,4
<b>Total des dettes liées aux contrats à droit d'usage</b>	<b>100,0</b>	<b>109,8</b>

Les emprunts courants auprès des établissements de crédit concernent essentiellement les découverts bancaires et autres crédits de trésorerie.

## NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs du Groupe se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
<b>DETtes FOURNISSEURS NON COURANTS</b>		
• Compte de régularisation - passif - part > 1 an	15,2	17,9
<b>TOTAL AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS</b>	<b>15,2</b>	<b>17,9</b>
<b>TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS</b>	<b>15,2</b>	<b>17,9</b>

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
<b>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>2.328,6</b>	<b>2.032,6</b>
• Clients créditeurs Avances & Acomptes	79,4	12,5
• Personnel créditeur	10,4	6,5
• Organismes sociaux	7,2	2,3
• Etat créditeur	499,1	482,2
• Comptes d'associés créditeurs	1,2	1,2
• Autres créanciers	0,7	0,7
• Compte de régularisation - passif	0,0	1,0
<b>TOTAL AUTRES CRÉDITEURS COURANTS</b>	<b>598,0</b>	<b>506,4</b>
<b>TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS</b>	<b>2.926,7</b>	<b>2.539,0</b>

Le poste Etat créditeur est détaillé ainsi :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Etat IS	39,8	39,0
• Provision IFRIC 23	4,9	4,9
• Autres éléments	454,4	438,2
<b>TOTAL ETAT CRÉDITEUR</b>	<b>499,1</b>	<b>482,2</b>

Le compte de régularisation-passif - part > 1 an comprend la part à plus d'un an des subventions d'investissements.

## NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

### 25.1. Juste valeur des actifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances d'exploitation, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Titres de participation dans des sociétés non consolidées :
  - Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse publié le jour de la clôture considérée.
  - Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont valorisés à la quote-part de situation nette IFRS, ou à défaut à la quote-part de la situation nette établie selon les règles marocaines. En l'absence d'information sur la situation nette IFRS ou Maroc Gaap, les titres sont valorisés à leur coût.
- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux, de change et de matières est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Autres actifs financiers	42,4	49,9
• Clients et autres débiteurs	1.938,5	1.555,5
• Trésorerie et Equivalents de trésorerie	723,4	768,1
<b>TOTAL</b>	<b>2.704,4</b>	<b>2.373,5</b>

## 25.2. Juste valeur des passifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres crédateurs et des emprunts à court terme apparaît comme une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Dettes de financement : la juste valeur des dettes de financement (emprunts obligataires, dettes auprès des établissements de crédit...) correspond à leur coût amorti (valeur nominale diminuée des frais d'émission de l'emprunt si ces derniers représentent au moins 1% de cette valeur).
- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Fournisseurs et autres crédateurs	2.941,9	2.556,9
• Dettes financières non courantes	100,0	109,8
• Dettes financières courantes		
<b>TOTAL</b>	<b>3.041,9</b>	<b>2.666,6</b>

## 25.3. Gestion des risques

### • Risque de change

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque de change.

Pour réduire et gérer son exposition au risque de variation de change, le Groupe Sonasid utilise des instruments financiers dérivés dans le but de couvrir les expositions budgétaires en devises hautement probables et/ou les engagements fermes à l'importation. Comptablement, ces instruments dérivés ne sont pas qualifiés de couverture.

Ces risques sont contrôlés par une équipe dédiée et indépendante, ayant la faculté le cas échéant de rapporter directement à la Direction Générale.

L'intégralité de ces dérivés est comptabilisée à la juste valeur au bilan.

La juste valeur des instruments dérivés de change se présente comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS – ACTIF</b>	<b>2,5</b>	<b>9,9</b>
• change	2,5	9,9
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS – PASSIF</b>		
• change		

### • Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie. Ces politiques reposent sur une sélection rigoureuse des contreparties en fonction de plusieurs critères (ex : actifs et capitaux propres, notations des agences de notation...), et selon les échéances de transaction.

Les principales mesures prises pour le groupe concernent la limitation du risque de crédit clients.

Ainsi, dès début janvier 2007, le Groupe a souscrit à une Assurance couvrant le Crédit Client.

## NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION

Conformément à l'IFRS 16, les contrats de location exclus du champ d'application sont ceux dont la durée restante est inférieure à 12 mois ou dont la valeur est faible. Les charges locatives annuelles de ces contrats se détaillent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Charges locatives des biens hors scope < 12 mois		
• Charges locatives des biens hors scope de faible valeur	3,9	-
• Charges relatives aux paiements de loyers variables		
• Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation		
• Sortie de trésorerie relatives aux contrats de location		
<b>TOTAL</b>	<b>3,9</b>	<b>-</b>

L'échéancier des paiements futurs de la dette comptabilisée sous IFRS 16 se détaille ci-dessous :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Dans 1 an	18,2	19,8
• Entre 1 et 5 ans	41,5	48,3
• Supérieur à 5 ans	119,7	125,9
<b>TOTAL</b>	<b>179,4</b>	<b>194,1</b>

La charge d'intérêt de l'exercice relative à la dette de location est de **(6,22)**.

## NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS

### Engagements donnés

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Avals, cautions et garanties donnés	190,8	300,1
• Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués		
• Autres engagements donnés	223,6	298,5
<b>TOTAL</b>	<b>414,4</b>	<b>598,6</b>

### Engagements reçus

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Avals, cautions et garanties reçus	226,4	248,5
• Nantissement et hypothèques reçus		
• Autres engagements reçus		
<b>TOTAL</b>	<b>226,4</b>	<b>248,5</b>

## NOTE 28. PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.

Par ailleurs, le Groupe a d'autres passifs éventuels liés aux lois sur l'environnement (les décrets d'application n'ayant pas encore été promulgués). Toutefois, ces éléments ne devraient pas amener le groupe à comptabiliser un passif.

## NOTE 29. PARTIES LIÉES

La rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction incluses dans les charges de la période se décompose comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Administrateurs	1,2	1,2
• Membres du comité de direction	9,1	8,5
<b>TOTAL</b>	<b>10,4</b>	<b>9,7</b>

S'ajoutant à ces rémunérations, d'autres opérations avec les parties liées :

- Assistance technique à travers des conventions réglementées
- Achat et vente auprès des filiales du groupe aux conditions normales du marché

## NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

### 30.1. Détail de l'incidence de la variation du BFR sur la trésorerie de l'exercice

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Variation des stocks	- 36,2	36,9
• Variation des créances	- 383,1	- 349,9
• Variation des dettes	385,0	371,6
<b>VARIATION DU BFR</b>	<b>- 34,3</b>	<b>58,6</b>

### 30.2. Réconciliation de la trésorerie affichée au bilan et au TFT

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-24	31-déc-23
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	723,4	768,1
• Trésorerie Passive (Montant inclus dans les dettes courantes envers les établissements de crédit)		
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – BILAN</b>	<b>723,4</b>	<b>768,1</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – TFT</b>	<b>723,4</b>	<b>768,1</b>

## NOTE 31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2024.

## NOTE 32. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2024

	31-déc-24			31-déc-23		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
• SONASID	100%	100%	IG	100%	100%	IG
• LONGOMETAL ARMATURES	97%	97%	IG	97%	97%	IG

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

**Deloitte**

Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage  
La Marina - Casablanca



Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa  
20220 Hay Hassani  
Casablanca

Aux Actionnaires de la société  
**SONASID S.A.**  
Route nationale n° 2  
El Aaraoui – BP 551  
Nador

## RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

### Audit des états de synthèse

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société SONASID S.A. et de sa filiale (Groupe SONASID), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 1.879 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 142.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### ▪ Evaluation des immobilisations corporelles

#### Questions clés identifiées

Au 31 décembre 2024, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles de la société s'élèvent à MMAD 1.342 qui représentent 25% du total Bilan.

La direction revoit la valorisation des immobilisations corporelles à chaque arrêté en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Tests de dépréciation et perte de valeur des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés.

Les immobilisations corporelles impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de immobilisations corporelles constitue un point clé de l'audit.

#### Notre réponse d'audit

Dans le cadre de notre audit, nous avons :

- Pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des UGT auxquelles les immobilisations corporelles sont affectées, à la détermination des indices de perte de valeur et à la détermination de la valeur recouvrable.
- Examiné les contrôles clés mis en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation.
- Apprécié le caractère raisonnable des conclusions de la direction sur la présence / l'absence d'indicateurs de perte de valeur.
- Revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et les données du marché.

### ▪ Provision pour risques

#### Questions clés identifiées

SONASID est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne le risque lié à l'acquisition de fonciers.

Comme mentionné dans le paragraphe « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés, les provisions pour risques comprennent une provision au titre du risque foncier pour un montant de MMAD 79 qui constitue un point clé de notre audit compte tenu du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ce risque et du caractère potentiellement significatif de son incidence.

#### Notre réponse d'audit

Dans le cadre de notre audit, les procédures mises en place ont consisté à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée.
- Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction, de la documentation correspondante y compris les analyses menées par les conseils externes.
- Apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées.
- Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2025

### Les Commissaires aux Comptes

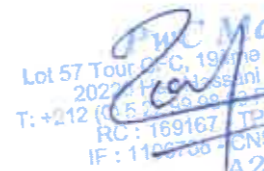
#### Deloitte Audit



Deloitte Audit  
Bd Sidi Mohammed El-Bachekhal  
Bâtiment "C", Tours 2, La Marina  
Casablanca  
Tel: 0533 22 40 75 / 05 22 23 47 34  
Fax: 05 22 22 40 72 / 47 36

**Sakina Bensouda Korachi**  
Associée

#### PwC Maroc



PwC Maroc  
Lot 57 Tour 2-C, 19<sup>ème</sup> étage, Casa Anfa,  
2025, 19<sup>ème</sup> étage, Casa Anfa - Casablanca  
T: +212 (0) 5 22 23 88 70  
RC : 169167 / TP : 37999135  
IF : 110000 - CNSS : 7567045  
A2

**Mohamed Rqibate**  
Associé

# ÉTAT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nature	PwC						DELOITTE						ERNEST & YOUNG					
	Montant en KMAD/Année *			Pourcentage/ Année			Montant en KMAD/Année *			Pourcentage/ Année			Montant en KMAD/Année *			Pourcentage/ Année		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022
<b>Commissariat aux comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>540</b>	<b>520</b>	-	<b>76%</b>	<b>91%</b>	<b>0%</b>	<b>760</b>	<b>730</b>	<b>710</b>	<b>75%</b>	<b>89%</b>	<b>100%</b>	-	-	<b>500</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>
Emetteur	540	520	-	76%	91%	0%	540	520	500	53%	63%	70%	-	-	500	0%	0%	100%
Filiales	-	-	-	0%	0%	0%	220	210	210	22%	26%	30%	-	-	-	0%	0%	0%
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>	<b>100</b>	<b>50</b>	-	<b>14%</b>	<b>9%</b>	<b>0%</b>	<b>180</b>	<b>90</b>	-	<b>18%</b>	<b>11%</b>	<b>0%</b>	-	-	-	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
Emetteur	100	50	-	14%	9%	0%	100	50	-	10%	6%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Filiales	-	-	-	0%	0%	0%	80	40	-	8%	5%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
<b>Sous-total</b>	<b>640</b>	<b>570</b>	-	<b>90%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>940</b>	<b>820</b>	<b>710</b>	<b>92%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	-	-	<b>500</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendues</b>	<b>70</b>	-	-	<b>10%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>80</b>	-	-	<b>8%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	-	-	-	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Sous-total</b>	<b>70</b>	-	-	<b>10%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>80</b>	-	-	<b>8%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	-	-	-	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Total Général</b>	<b>710</b>	<b>570</b>	-	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>1.020</b>	<b>820</b>	<b>710</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	-	-	<b>500</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>

(\*) : Montant engagé hors frais et débours

# PROJET DE RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## Première résolution

(Approbation des comptes)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de **150 864 565,87 dirhams**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

## Deuxième résolution

(Quitus)

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2024.

## Troisième résolution

(Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

## Quatrième résolution

(Affectation des résultats)

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 qui fait apparaître un bénéfice net comptable de **150 864 565,87 dirhams**, comme suit :

Résultat de l'exercice 2024	+150 864 565,87 dirhams
Prélèvement au titre de la réserve légale	- 0,00 dirhams
Solde disponible en report à nouveau	+3 042 858,26 dirhams
Soit un bénéfice distribuable de	+ 153 907 424,13 dirhams
A la distribution de dividendes pour un montant de	-152 100 000,00 dirhams
Solde de	1 807 424,13 dirhams

Soit un dividende de 39 dirhams par action. Le dividende ainsi fixé serait mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2025.

Et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit **1 807 424,13 dirhams**.

## Cinquième résolution

(Jetons de présence)

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme fixe annuelle brute globale de **1 192 000,00 dirhams** au titre des jetons de présence de l'exercice 2024.

## Sixième résolution

(Démission d'administrateur)

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de :

- M. Eric Niedziela de son mandat d'administrateur avec prise d'effet le 01 octobre 2024 et lui donne quitus de sa gestion.

## Septième résolution

(Ratification de la cooptation d'administrateur)

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de :

- M. Alain Legrix De La Salle en qualité d'administrateur en remplacement de M. Eric Niedziela, en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration réuni le 28 novembre 2024 et ce pour la durée restante du mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

## Huitième résolution

(Changement de représentants permanents)

L'Assemblée Générale prend acte du changement des représentants de :

- CIMR qui est désormais représentée par Mme Aida Alami Mejjati en remplacement de M. Hassan Boulaknadal.
- MCMA qui est désormais représentée par M. Larbi Lahlou en remplacement de M. Hicham Belmrah.

## Neuvième résolution

(Renouvellement de mandat d'administrateur)

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de :

- Mme Valérie Massin en qualité d'administratrice pour une période de cinq (05) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

## Dixième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales

**CONTACT PRESSE**

Nada YACOUBI  
yacoubi@sonasid.ma  
+212 5 22 95 41 00

**CONTACT ESG**

Asmae Bellakhder  
Responsable RSE & Coordinatrice ESG  
a.bellakhder@sonasid.ma

**CONTACT ANALYSTES ET INVESTISSEURS**

Youssef HBABI  
y.hbabi@sonasid.ma

**SIÈGE SOCIAL :**

Route Nationale n° 2 - El Aaroui  
BP 551 - Nador

**SIÈGE ADMINISTRATIF :**

Twin Center, angle Bd Zerktouni et  
Massira Al Khadra, Tour A 18ème étage,  
Casablanca